



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE

PLENIERE DU CONSEIL GENERAL

Mercredi 11 décembre 2024, aula de la HES-SO de Sierre
(18 heures)

En la présence du Conseil municipal

ORDRE DU JOUR

- 1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée plénière ordinaire du 12 juin 2024**
- 3. Projet de Valais Arena et d'écoquartier VIVA**
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Rapport de la commission de l'édilité et de l'urbanisme
 - c. Rapport de la commission ad hoc
 - d. Entrée en matière
 - e. Discussion de détail
 - f. Discussion générale
 - g. Votation finale
- 4. Divers**

Daria MOULIN
Présidente du Conseil général

Daria MOULIN

Il est 18h00, nous allons commencer la séance. Mesdames et Messieurs, chers Conseillers généraux, membres du Conseil municipal, chefs de service, représentants de la presse et du public présent, je vous souhaite la bienvenue à cette séance extraordinaire du Conseil général, convoqué pour débattre des points essentiels liés au projet de Valais Arena et de l'écoquartier VIVA. Avant de commencer, je tiens à exprimer mes remerciements :

- À vous, Conseillers généraux, pour votre engagement rigoureux dans l'étude de ce dossier complexe.
- Aux commissions qui ont travaillé sur ses différents aspects.
- À la Municipalité, pour son rôle dans la coordination des échanges et la transmission des informations nécessaires à la préparation de cette séance.
- À la HES-SO Valais-Wallis pour son accueil dans cette aula.
- A M. Cyril ZUFFEREY, concierge de la Ville, et à son équipe pour leur précieuse assistance, notamment dans la mise en place du matériel nécessaire et la préparation de l'apéritif qui clôturera notre soirée.
- Enfin, à Mme Elisabeth MARCHETTI, pour son travail méticuleux et toujours sans faille, notamment dans la tenue du procès-verbal, facilité par l'enregistrement officiel de cette soirée.

Cet enregistrement, prévu uniquement pour les besoins administratifs de la Commune, sera détruit après la finalisation du procès-verbal. Je rappelle qu'il s'agit de l'unique enregistrement autorisé, à l'exception de ceux réalisés par des journalistes accrédités. Toute captation non autorisée sera sanctionnée et passible d'une plainte pénale. Le sujet dont nous allons débattre ce

soir suscite un grand intérêt, mais aussi des émotions vives. Je regrette les débordements survenus dans diverses circonstances, y compris au sein du Conseil général et du bureau. Il est crucial que nos discussions se déroulent dans un climat serein, bienveillant et respectueux. Toute interruption des débats par le public entraînera, si nécessaire, une suspension de la séance. Nous avons une responsabilité collective de débattre de manière constructive et avec l'intérêt général en perspective. Je compte sur votre collaboration. Nous allons maintenant procéder à l'ouverture officielle de cette séance extraordinaire en suivant l'ordre du jour.

1. APPEL DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS GENERAUX

Daria MOULIN

Point 1 de l'ordre du jour, appel des conseillères et conseillers généraux. Je passe la parole à la secrétaire du bureau, Mme Sabine REY, afin qu'elle procède à l'appel des conseillers généraux.

Sabine REY

Chers collègues, je vais appeler vos noms les uns après les autres comme d'habitude. (*Elle procède à l'appel des conseillers généraux*). Nous sommes 57.

Daria MOULIN

Merci Mme REY. Mesdames et Messieurs les scrutatrices et scrutateurs, veuillez SVP annoncer à voix haute le départ ou l'arrivée éventuels de Conseillers généraux en cours de séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PLENIERE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2024

Daria MOULIN

Nous passons au deuxième point de l'ordre du jour : l'approbation du procès-verbal de la séance plénière ordinaire du 12 juin 2024. Quelqu'un parmi vous souhaite-t-il formuler des remarques ou des observations ? Ce n'est pas le cas, le procès-verbal est considéré comme accepté. Merci, Mme MARCHETTI, pour votre excellent travail dans la tenue du procès-verbal.

3. PROJET DE VALAIS ARENA ET D'ECOQUARTIER VIVA

Daria MOULIN

Nous passons au point 3 de l'ordre du jour : projet de Valais Arena et d'écoquartier VIVA. Tous les documents utiles au traitement de ce dossier ont été mis à disposition du Conseil général au début de septembre 2024. Les commissions permanentes se sont penchées sur ces rapports, à l'exception de la commission développement durable, qui a été remplacée par une commission ad hoc nommée par le bureau, conformément à l'article 18 alinéa 2 du règlement du Conseil général. Elle est composée de l'entier des membres de la CDD, en incluant deux membres du groupe des Verts, qui ont été privés de deux membres de la commission, tous deux ayant changé de commune. Ainsi, dans le traitement de ce dossier sensible, toutes les forces politiques ont été représentées dans les travaux de commissions. Nous allons à présent entendre les rapporteurs des commissions.

a. Rapport de la commission de gestion

Daria MOULIN

Point 3 a. de l'ordre du jour et je vais céder la parole au rapporteur de la commission de gestion. M. SANTSCHI, vous avez la parole.

Yann SANTSCHI

Merci. Madame la Présidente du Conseil général, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues. Le projet Valais Arena et d'écoquartier sont, au final, un projet immobilier comme les autres, mais dans lequel la Ville de Sierre a l'occasion de remplacer sa patinoire de Graben en fin de vie avec une infrastructure répondant à ses besoins, et ce pour un coût qu'elle peut se permettre. Les intérêts de toutes les parties sont alignés et c'est une situation qui ne risque pas de se reproduire de sitôt. Si la Ville de Sierre devait construire une patinoire répondant aux besoins des utilisateurs entièrement à ses propres frais, le montant à

investir, estimé à 52 millions, serait bien plus conséquent que ce qui est présenté ici et ne serait probablement pas finançable. Une telle situation mettrait en péril l'existence de toutes les sociétés locales bénéficiant actuellement de l'infrastructure de Graben. La charge de l'investissement de 30 millions est supportable pour les finances de la Ville, d'autant plus si l'on tient compte des revenus de la vente des terrains des secteurs 2 et 3, pour un montant d'environ 17 millions, ainsi que des potentielles autres participations publiques des Communes avoisinantes et du Canton, estimées à 10 millions. Comme tout projet, celui-ci comporte certains risques mais la structure du projet fait qu'ils sont, au final, très limités pour la Ville. L'entier du projet immobilier est conditionné à la réalisation de la patinoire, qui est l'intérêt principal pour la Ville. Si cette dernière n'est pas réalisée, les investisseurs ne pourront pas développer leur projet immobilier, ce qui est à l'encontre de leurs intérêts. Les risques financiers liés à la construction de la patinoire sont entièrement à la charge des investisseurs. De plus, les constructions des secteurs 2 et 3 devront être effectuées dans les 10 ans suivant la signature de l'acte, sans quoi les terrains reviendraient à la Ville grâce à une clause de réméré dans les contrats. La subvention de fonctionnement annuelle de 1,5 million est également supportable pour les finances de la Ville. Actuellement la patinoire de Graben coûte environ 1 million et, au vu de son état, ces coûts pourraient bien encore augmenter ces prochaines années. Il faut également préciser que par l'afflux de nouveaux habitants dans ce quartier, la Commune pourrait bénéficier d'une augmentation des revenus fiscaux sur les personnes physiques estimée à 1,6 million à l'horizon 2035.

Au vu de tous les éléments présentés, la commission de gestion recommande :

1. d'accepter l'entrée en matière,
2. d'autoriser le Conseil municipal à poursuivre les travaux nécessaires à la planification puis à la réalisation du projet tel que présenté,
3. d'accepter le crédit d'engagement de 30 millions à titre de participation communale pour la réalisation du projet Valais Arena,
4. d'accepter la vente des parcelles concernées du secteur 2 et du secteur 3 à la société "Condémines Investissements SA",
5. d'accepter l'octroi d'un DSDP d'une durée de 75 ans sur les parcelles concernées du secteur 1 en zone d'intérêt général à Valais Arena et écoquartier VIVA à la société "Condémines Com SA" pour un forfait annuel de CHF 55'000.--,
6. d'accepter le principe de la conclusion d'une nouvelle dépense à caractère non obligatoire,
7. d'accepter l'octroi d'un éventuel emprunt nécessaire à cette réalisation de ce projet.

Merci pour votre attention.

Daria MOULIN
Merci M. SANTSCHI.

b. Rapport de la commission de l'édilité et de l'urbanisme

Daria MOULIN

Point 3 b, pour la lecture du rapport de la commission de l'édilité et de l'urbanisme, j'invite M. Dave VUISSOZ à s'approcher du micro.

Dave VUISSOZ

Madame la Présidente du Conseil général, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame la Conseillère et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues, cher public. Conclusions de la commission édilité et urbanisme : compte tenu des délais imposés, que l'on peut aisément qualifier de très courts, la commission d'édilité et d'urbanisme s'est rencontrée à plusieurs reprises pour analyser le dossier, les documents et ses annexes. Elle a également rencontré deux représentants du comité du Mouvement Juniors du HC Sierre afin de comprendre la situation actuelle et leurs besoins. Notre commission a notamment soumis une série de questions à la Municipalité. Cette dernière a organisé une soirée qui a permis aux trois commissions permanentes de rencontrer les différents acteurs du projet (les investisseurs, les services techniques, les représentants du Conseil municipal et les spécialistes des domaines concernés). Sur la base des éléments obtenus, notre commission a pu se positionner sur les objets à traiter selon le mandat reçu du bureau du Conseil général. Nous relevons tout d'abord la qualité du travail réalisé par les différentes parties et par les bureaux spécialisés mandatés par la Commune. A ce stade, la Municipalité s'est montrée exigeante. Ensuite, aux questions posées par la Municipalité dans sa conclusion du message, la commission se positionne comme suit :

- a) d'autoriser le Conseil municipal à poursuivre les travaux nécessaires à la planification puis à la réalisation du projet tel que présenté
Position de la commission :
Il est indispensable d'autoriser le Conseil municipal à poursuivre les travaux nécessaires à la planification puis à la réalisation du projet tel que présenté car, à ce stade, il s'agit d'un avant-projet qui est amené à évoluer.
- b) d'accepter le crédit d'engagement de CHF 30'000'000.– à titre de participation communale pour la réalisation du projet Valais Arena, conformément à l'article 4 alinéa 2 g règlement communal d'organisation, la Ville garantissant à ce stade l'entier du financement public, en attendant les déterminations définitives des Communes du district et du Canton en vertu de la loi cantonale sur le sport
Position de la commission :
Compte tenu de ce qui a été réalisé précédemment dans notre canton, à Brigue et à Viège en particulier, nous estimons que le crédit d'engagement de 30 millions est supportable pour la Ville. Ce montant sera, du reste, moins élevé après déduction des participations partiellement confirmées des Communes environnantes, des subventions cantonales et du Fonds du sport. Nous encourageons le Conseil municipal à poursuivre les négociations avec ces institutions. La commission d'édilité et d'urbanisme a pris acte du fait qu'il s'agit d'une subvention et que d'éventuels surcoûts de construction seront intégralement supportés par le maître d'ouvrage. La commission recommande toutefois de conditionner le versement de la subvention à des cahiers des charges et à des exigences claires. Selon les indications reçues, les investisseurs se sont engagés à réaliser les plans de détails et à mettre à l'enquête le projet de patinoire en zone 1 en cas d'acceptation par la Municipalité. L'homologation du nouveau plan de zone et du règlement communal des constructions, ou à tout le moins une évolution favorable du dossier, constituent une condition essentielle pour que les travaux de la patinoire débutent. La patinoire est ainsi étroitement liée à la modification du RCCZ et à la vente des terrains. Il est ainsi crucial que cette révision avance et ne soit pas bloquée.
- c) d'accepter la vente, hors voirie et espaces publics, des parcelles du secteur 2 d'une surface de 16'960 m² pour un montant de CHF 800.–/m², et la parcelle du secteur 3 d'une surface de 5'888 m² pour un montant de CHF 950.–/m² à la société « Condémines Investissements SA » conformément à l'article 4 alinéa 2 g RCO
Position de la commission :
Notre commission est favorable au développement de cette zone du centre-ville qui présente un grand potentiel de densification. Les prix fixés se basent sur la zonification actuelle en zone mixte avec une densité de 0,93 IBUS et une limitation à 50 % de logement. L'accord-cadre prévoit que la densité de ces zones soit fortement augmentée à 1,6 IBUS pour le secteur 2 et 1,9 IBUS pour le secteur 3, avec un maximum de 2,5 IBUS pour les secteurs 2 et 3 en fonction des qualités urbanistiques du projet. Il ressort également de l'accord-cadre que les prix fixés ne tiennent pas compte de ces augmentations. Dans le cadre de la révision du plan de zone, il sera ainsi nécessaire de créer une nouvelle catégorie de zone à bâtir permettant de telles densités. La densité des terrains en zones 2 et 3 doit ainsi passer de 0,93 IBUS à un maximum de 2,5 IBUS. La densité devrait ainsi être multipliée par 2,68, ce qui va amener une forte plus-value qui bénéficiera aux investisseurs en contrepartie des investissements dans la patinoire. Selon les indications reçues, la vente sera notamment conditionnée à l'homologation du nouveau RCCZ et donc aux changements de densité susmentionnés. La Municipalité risque donc d'avoir la charge de la taxe sur la plus-value prévue par la loi cantonale sur l'aménagement du territoire en cas de changement d'affectation au sein de la zone à bâtir. Cette taxe se monte à 20 % de la plus-value dont 10 % revient toutefois à la Commune, soit 10 % de la plus-value à charge de la Commune. La Municipalité va garder des parties du secteur 2 dédiées aux voiries et espaces publics mais leurs densités constructibles seront transférées sans frais supplémentaires sur les surfaces vendues en vertu de l'accord-cadre. Ce transfert sans frais supplémentaires bénéficiera également aux investisseurs en contrepartie des investissements dans la patinoire. Les aménagements de ces espaces publics seront à la charge des investisseurs jusqu'au revêtement de sol. Le mobilier urbain (bancs, candélabres, etc.) et l'entretien de ces espaces seront toutefois à la charge de la Municipalité. Ces conditions de vente ont fait l'objet de négociations entre la Municipalité et les investisseurs et correspondent à l'équilibre trouvé en complément de la construction

de la patinoire. Au vu de ce qui précède, notre commission vous propose d'accepter cette vente.

- d) d'accepter l'octroi d'un DSDP d'une durée de 75 ans sur les parcelles du secteur 1 en zone d'intérêt général d'une surface de 30'068 m² à la société « Condémines Com SA » pour un forfait annuel de CHF 55'000.–, conformément à l'article 4 alinéa 2 g RCO

Position de la commission :

La commission est favorable à l'octroi d'un droit de superficie distinct et permanent sur les parcelles du secteur 1 à la société « Condémines Com SA », pour un forfait annuel de CHF 55'000.– sur 75 ans.

- e) d'accepter l'octroi d'une subvention d'exploitation annuelle de la Valais Arena, pour un montant de CHF 1'500'000.– par année, soit CHF 30'000'000.– sur 20 ans, conformément à l'article 4 alinéa 2 g RCO, à renouveler pour la durée du droit de superficie

Position de la commission :

Compte tenu des montants d'exploitations actuels de Graben, nous estimons que la participation annuelle de 1,5 million par an sur 20 ans est raisonnable. La commission recommande toutefois que les critères de fixation de ce montant à l'échéance des 20 premières années soient clairement définis afin de garantir la prise en compte de la subvention versée ainsi que des autres avantages obtenus par les investisseurs. La mise à disposition des surfaces de glaces en faveur de la Ville doit également être garantie pendant toute la durée du droit de superficie moyennant le montant de la participation annuelle. La commission relève également qu'il est prévu que Sierre Valais Sports SA paie une location de CHF 1'000'000.– pour son usage de la patinoire et des infrastructures mises à sa disposition (restaurants, cantine) ... heu annuel. En cas de promotion en National League, ce coût semble supportable mais s'ajoutera au budget très élevé à réunir chaque année. En l'absence de promotion, ce montant important pourrait être difficile à supporter à long terme pour une équipe en Swiss League.

- f) de prendre acte que les éléments urbanistiques seront soumis à la révision du PAZ-RCCZ

Position de la commission :

Nous prenons acte que les éléments urbanistiques seront soumis à la révision du PAZ-RCCZ.

- g) d'accepter le principe de la conclusion d'une nouvelle dépense à caractère non obligatoire (cf lettres a et d) relevant de sa compétence, conformément à l'article 17 alinéa 1 lettre c de LCO

Position de la commission :

Au vu de ce qui précède, nous acceptons le principe de la conclusion d'une nouvelle dépense à caractère non obligatoire relevant de la compétence du Conseil général.

- h) d'accepter l'octroi d'un éventuel emprunt nécessaire à cette réalisation, si celui-ci devait relever de ses compétences, conformément à l'article 17. alinéa 1 lettre e de la LCO.

Position de la commission :

La commission préavise favorablement l'octroi d'un éventuel emprunt nécessaire à cette réalisation, si celui-ci devait relever de la compétence du Conseil général.

En conclusion, la commission d'édilité et d'urbanisme préavise favorablement, à l'unanimité de ses membres, l'entrée en matière du projet et l'ensemble des points traités. Je vous remercie de votre attention.

Daria MOULIN
Merci M. VUISSOZ.

c. Rapport de la commission ad hoc

Daria MOULIN
Point 3 c, pour la lecture du rapport de la commission ad hoc, Mme Noémie CALOZ, vous avez la parole.

Noémie CALOZ

Madame la Présidente du Conseil général, Monsieur le Président de la Ville, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs en vos titres et fonctions, chères et chers collègues. Le Conseil général doit se prononcer sur le projet de Valais Arena et le projet d'écoquartier VIVA concernant l'octroi d'un crédit d'engagement :

- pour la construction du projet de Valais Arena,
- pour la vente de terrains pour le projet d'écoquartier VIVA,
- pour l'octroi d'un droit de superficie distinct et permanent à la société "Condémines Com SA" sur les terrains situés en zone d'intérêt général,
- pour l'octroi d'une subvention annuelle pour l'exploitation de la Valais Arena.

Le rapport de la commission visait à analyser les enjeux sur le plan du développement durable liés à l'élaboration du nouveau quartier sur le site des Condémines afin de les soumettre au Conseil général. La commission relève en premier lieu l'importante documentation de qualité sur les nombreux aspects du projet et remercie la Municipalité. Les enjeux y étaient clairement définis et analysés, bien que de nombreuses questions aient été soulevées à l'issue de leur analyse. Le projet présenté est ambitieux et présente de nombreuses propositions et opportunités intéressantes pour le développement de la Ville de Sierre. La patinoire, qui en constitue le cœur, est une infrastructure à renouveler, Graben ne répondant plus aux besoins et aux activités professionnelles - notamment pour les exigences de la ligue de hockey - et des associations locales. Par exemple, le Mouvement Juniors met en avant l'inadéquation de la patinoire de Graben pour accueillir les activités sur glace, soulignant que cette infrastructure est désormais obsolète et insuffisante pour répondre aux exigences modernes. Cette situation est perçue comme une menace pour le développement des jeunes athlètes et la pratique des sports de glace en général, ce qui incite d'autant plus à une réflexion sur la construction de nouvelles infrastructures. Le développement de cette infrastructure, tel que prévu dans le montage financier, ne pourra se concrétiser qu'à condition qu'il soit lié à la construction du quartier VIVA. D'un point de vue du développement durable, le projet présente l'avantage d'avoir pour objectif d'obtenir la labellisation SNBS-quartier qui détermine des standards constructifs pour le quartier recouvrant les thèmes de l'économie, l'environnement, et de la société. Elle permet de valoriser les efforts des collectivités pour améliorer le cadre de vie des habitants et une gestion énergétique prometteuse. Cependant, de nombreux points restent à négocier entre les parties publiques et privées. Les étapes suivantes, nécessaires pour obtenir les détails complets du projet, incluent la révision globale du plan d'affectation des zones et du règlement communal des constructions et des zones, une étape complexe qui concerne l'ensemble de la ville de Sierre, ainsi que les procédures d'autorisation de construire. Compte tenu de l'impact majeur du projet sur la ville et ses habitants, et de la nécessité d'obtenir une forte adhésion pour un tel développement à Sierre, la commission estime qu'il est crucial que la Ville de Sierre soit représentée dans le groupe technique de suivi du développement du projet. De plus, une commission de suivi du Conseil général, ou un groupe d'experts externes, devrait être constitué pour garantir une impartialité dans le choix des scénarios de développement du quartier. À cet égard, la commission regrette que le projet ne soit pas mieux échelonné dans le temps en fonction des besoins réels en logements. Un tel découpage progressif permettrait d'ajuster et garantir une cohérence entre l'offre et la demande. De plus, la commission recommande de considérer les besoins intergénérationnels en matière d'infrastructures sociales, en particulier au regard du développement et de la densité de population anticipés dans les secteurs 2 et 3. Au terme de sa réflexion, sur la base des documents qui lui ont été communiqués et des informations fournies, la commission recommande au Conseil général d'entrer en matière sur l'octroi du crédit d'engagement tel que proposé par le Conseil municipal. La commission insiste sur la nécessité pour la Municipalité de porter une attention particulière sur la manière dont la qualité du quartier sera garantie et évaluée, en particulier concernant les espaces verts, la mobilité, l'architecture, la gestion des eaux et l'intégration des énergies renouvelables. Le présent rapport est accepté à l'unanimité par les membres de la commission. Merci pour votre attention.

Daria MOULIN
Merci Mme CALOZ.

d. Entrée en matière

Daria MOULIN

Nous passons au point 3 d de l'ordre du jour, entrée en matière. Les chefs de groupes vont s'exprimer sur les rapports des commissions ainsi que sur la position des groupes sur l'entrée en matière. M. GERMANN.

Dominique GERMANN

Merci Madame la Présidente. Monsieur le Président de la Ville, Madame et Messieurs les membres du Conseil municipal, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Au préalable je souhaite adresser des salutations particulières à toutes les personnes présentes dans le public en les remerciant de leur intérêt pour un dossier très important pour notre cité et son futur. Je regrette le pointilleux juridisme du préposé valaisan à la protection des données, qui, à la dernière minute, empêche la diffusion en direct de nos débats, privant ainsi une partie de nos citoyens d'y assister. Enfin nous y voilà ! Enfin, après de très nombreuses années – certains diront de trop nombreuses années - le Conseil communal nous demande de nous prononcer sur un projet de patinoire. Il était temps. L'état de vétusté de Graben et l'impérative nécessité de disposer rapidement de nouvelles infrastructures pour les sports de glace ne font plus débat. Ce qui me permet de vous épargner un long et fastidieux historique que la plupart d'entre vous connaît. Il faut maintenant regarder vers l'avenir qui s'inscrira peut-être avec un HC Sierre au sein de l'élite suisse. Du moins, nombreux sont les Sierrois qui l'espèrent et, parmi eux, tous les juniors du club. Autre sujet qui ne fait non plus pas débat, c'est la nécessité de donner un nouvel élan à notre ville. Nos budgets déficitaires successifs sont clairement de nature structurelle. A l'évidence et en comparaison avec d'autres Communes du canton, la Ville de Sierre a besoin d'améliorer ses recettes fiscales. Pour cela, il faut chercher à la rendre plus dynamique et surtout plus attractive. Le groupe PLR est convaincu qu'une partie des réponses à cette problématique se trouve dans le projet qui nous est soumis. Les décisions que nous prendrons ce soir ne sont que le déclencheur d'un ambitieux développement qui va s'étendre sur plus d'une décennie. Il aurait été, bien sûr, plus confortable de nous prononcer sur un dossier totalement abouti. Et nous comprenons la frustration de certains d'entre nous de ne pas disposer, aujourd'hui déjà, du détail de tous les aspects techniques, architecturaux, urbanistiques et financiers. Mais, si j'en juge à la cinquantaine de documents et de rapports avec un total de plus 650 pages que nous avons eus à consulter, nous devons reconnaître qu'à ce stade, pourtant préliminaire, l'élaboration du projet s'est faite de manière sérieuse et approfondie. Suffisamment en tout cas pour que nous puissions nous prononcer sur la demande du Conseil communal de pouvoir passer aux étapes suivantes. Chacune apportera, au fur et à mesure, les réponses à nos préoccupations actuelles. Le groupe PLR approuve le partenariat public-privé établi pour la réalisation d'un projet dont l'importance dépasse les seules ressources de notre collectivité, même s'il faut en accepter les inconvénients. La plupart ont d'ailleurs été soulevés par nos commissions permanentes et commission ad hoc et j'en profite pour les remercier de l'excellent travail accompli. A ce propos, je relève ici des points qui ont suscité des discussions au sein de notre groupe. En premier lieu, il y a la question des prix de vente des terrains, prix jugés, à juste titre, modestes dans la perspective des changements de densité annoncés. Nous ne connaissons pas le détail des négociations qui ont amené à fixer la valeur de ces terrains à respectivement CHF 800.- et CHF 950.- le m². Le groupe PLR s'est également penché sur les probables incidences fiscales pour la Ville suite au changement de valeur des terrains cédés qui découlent de l'augmentation de cette densité, mais ces aspects ne peuvent pas être dissociés des autres éléments du contrat-cadre que nos édiles ont pris la responsabilité de signer et sur lequel il n'est pas possible de revenir sans risquer de remettre en cause l'ensemble des dispositions qu'il contient. La compensation à ce modeste prix des terrains est à trouver dans les sommes importantes qui seront engagées par les partenaires privés pour la construction de Valais Arena et de ses satellites. Rappelons ici que ce sont les investisseurs qui assumeront les risques de l'exploitation des infrastructures sportives. A ce propos, d'aucuns se soucient de l'impact des engagements financiers de la Ville en faveur du nouveau centre de glace sur certains postes de nos futurs budgets communaux. Aux inquiets, nous précisons que la participation communale fixée pour les 20 prochaines années pour l'exploitation des patinoires reste dans une proportion acceptable, en regard de ce que nous dépensons déjà actuellement pour Graben. Nous rappelons également que le Conseil général pourra chaque année intervenir sur le budget et rétablir, si nécessaire, les équilibres entre les différentes dépenses communales. Ensuite, nous avons pris connaissance des modifications que les privés ont apporté aux différentes intentions exprimées par notre Conseil communal dans le cahier des charges initial. Nous remercions la commission ad hoc présidée par Charly DISCHINGER d'avoir mis en évidence ces éléments. Nous regrettons, par exemple, l'idée qu'un concours d'architecture n'ait pas été retenu, comme d'ailleurs le souhait de limiter les hauteurs moyennes du futur bâti, comme enfin de n'avoir pas conservé l'idée d'un indice vert garantissant un équilibre harmonieux entre les constructions et les espaces publics. Mais je m'arrête ici dans l'évocation des points soulevés dans mon groupe, car ils n'ont pas ébranlé notre conviction qu'il faut désormais donner un signal positif pour aller de l'avant. Je vais conclure en rappelant que le projet qui nous est soumis – et

malgré les imperfections liées à son statut d'avant-projet – est un projet prometteur et enthousiasmant, même si de nombreux aspects sont encore à régler. Ce projet va non seulement répondre aux besoins de notre ville et de notre région pour la pratique du sport professionnel, populaire et scolaire, mais encore il permettra le développement d'un nouvel écoquartier sur d'anciens terrains industriels laissés trop longtemps en friche. Le PLR accepte ainsi à l'unanimité l'entrée en matière et, au vote final, il répondra favorablement aux huit points requis par le Conseil communal dans son message. Par ailleurs, en séance du groupe, nous avons décidé à l'unanimité de refuser la demande de référendum qui sera probablement déposée tout à l'heure. J'interviendrai dans la discussion de détail sur les propositions d'amendements qui nous sont parvenues très tardivement. Il ne me reste plus qu'à remercier toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de cet immense avant-projet et je vous remercie de votre attention.

Daria MOULIN

Merci M. GERMANN. M. MELLY, vous avez la parole.

Blaise MELLY

Madame la Présidente du Conseil général, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, mes chers collègues et, bien sûr, Mesdames et Messieurs de la presse et du public. J'ai prévu de prendre la parole deux fois ce soir pour le groupe UDC. Dans cette première prise de parole, je vais analyser froidement le projet présenté et ses implications pour la commune de Sierre. Nous devons être clairs sur quoi nous votons, et sur quoi nous ne votons pas. Cette prise de parole sera relativement longue et technique, j'espère que vous me pardonneriez. Je reprendrai la parole avant le vote final pour souligner l'importance de cette décision pour l'avenir de notre ville. Donc ce projet il a une double origine : la vétusté de Graben d'abord, que personne ne conteste, et la volonté de réaménager la friche industrielle et sportive des Condémines. Ces deux objectifs étaient présents bien longtemps avant l'arrivée des investisseurs privés porteurs aujourd'hui du projet. Depuis 25 ans au moins, il y a des projets de nouvelles patinoires : Ecosia, Rossfeld, Mangold, plaine Bellevue, Daval, Chétroz et j'en passe. Et en 2014, pour l'autre aspect en 2014 déjà, le plan directeur d'aménagement du centre-ville désignait le secteur des Condémines comme devant faire l'objet d'une revalorisation. Donc ces deux projets ne sont pas venus par des privés, mais sont les souhaits de la Commune de Sierre, depuis des dizaines d'années pour la patinoire et une dizaine d'années pour la volonté de revigorer le quartier des Condémines. Donc ces objectifs ont amené le Conseil municipal à présenter en 2019 le projet Condémines 20/30 qui prévoyait déjà la construction d'un nouveau quartier d'habitation pour environ un millier d'habitants. Et la même année, le Conseil municipal avait présenté ou émis l'idée de construire une patinoire de 5'000 places et une deuxième surface de glace également. Les coûts étaient estimés alors à 52 millions de francs, mais cette somme était trop élevée pour la Commune de Sierre. Et c'est alors qu'un groupe d'investisseurs a vu le potentiel de lier ces deux objectifs (nouvelle patinoire et nouveau quartier) pour en faire un projet économiquement viable. Donc pour cela, ils ont proposé d'augmenter la capacité de la patinoire à 6'500 places pour qu'elle soit adaptée à la National League. En outre, (ils ont) ajouté deux nouveaux bâtiments, un pour les sports d'intérieur et un pour les activités de loisirs. Et finalement, de lier le projet immobilier et que ce soient les investisseurs qui achètent à la Commune les terrains et y construisent de nouvelles habitations. Le lien entre ces différents objets, il est requis, il est nécessaire pour assurer la viabilité financière de l'ensemble du projet. Evidemment, une patinoire n'est jamais rentable. Et les pertes qu'elle engendre doivent être couvertes ; là, dans le projet présenté, elles seront couvertes par une subvention de la Commune – j'y reviendrai - par les gains réalisés dans les bâtiments des sports d'intérieur et de loisirs, et aussi par les gains immobiliers. Et c'est ce montage des trois éléments qui permet aux privés de rentrer dans leurs frais et d'espérer faire un bénéfice, si tout se passe bien. Donc le projet qui nous est présenté c'est le résultat de ce partenariat public-privé. À l'UDC, nous saluons le fait que les porteurs du projet soient des experts dans leur domaine respectif. En outre, ils ont un intérêt financier à bien réaliser le travail et à maîtriser les coûts. Le risque d'un partenariat public-privé est que les bénéfices aient au privé et les pertes au public. Mais ici, tous les garde-fous sont en place. Premièrement, la patinoire devra être construite en premier. Deuxièmement, les subventions sont fixes ; elles ne peuvent pas augmenter, même si les coûts de construction devaient augmenter. Les investisseurs ont donc tout intérêt à maîtriser les coûts. Troisièmement, les subventions d'investissement seront versées par tranches au fur et à mesure de la construction de la patinoire. Les investisseurs ne pourront pas disparaître avec les subventions sans construire la patinoire. Les incitations sont donc en place et les investisseurs ont tout intérêt à réaliser le

meilleur travail possible. S'ils ne le font pas, ils en payeront eux-mêmes les conséquences avec les dizaines de millions de francs qu'ils investissent dans le projet. Ils ne sont pas des mécènes, ils ne sont pas des idiots, ils ont fait leurs calculs et ils sont prêts à investir des sommes conséquentes parce qu'ils croient au projet. Nous devons donc, nous, en tant que conseillers généraux, nous placer du point de vue de la Commune. Quels sont les engagements qui nous sont demandés aujourd'hui ? Et existe-t-il un projet alternatif qui serait meilleur pour Sierre ? Si le projet est accepté, la Commune donnera une subvention de 30 millions de francs pour la construction de la patinoire. Comme je l'ai dit, subvention fixe. Même si la patinoire devait coûter plus que les 89 millions prévus, cela n'affecterait en rien notre engagement. En outre, les Communes du district ont promis de participer à ces coûts et le canton devrait participer également. De façon réaliste, nous pouvons escompter que, finalement, la Commune de Sierre devra payer environ 20 millions de francs. Deuxièmement, le deuxième engagement de la Commune, c'est de verser une subvention annuelle de 1,5 million de francs durant les 20 prochaines années. Là encore, c'est un montant fixé, qui ne va pas varier avec les coûts d'exploitation effectifs. Et pour se rendre compte de l'ordre de grandeur de ce montant, il faut se rendre compte que Graben coûte à peu près 1 million de francs par année, pour une surface de glace et une halle de glace vétuste qui arrivent en fin de fin de vie. Il est important de mettre ces montants aussi en perspective avec les coûts des alternatives. Je n'ai jamais entendu quelqu'un dire qu'il fallait abandonner les sports de glace à Sierre. Je n'ai jamais aussi entendu quelqu'un dire que Graben se portait bien. Donc tout le monde est d'accord qu'il faut une nouvelle patinoire. Quelle est l'alternative ? Je vous l'ai indiqué avant, la Commune a fait son étude. Elle arrive, pour une patinoire de 5'000 places, à des coûts de 52 millions qu'il faudrait supporter seule, parce que ce n'est pas une patinoire intéressante pour des investisseurs privés, ce n'est pas une capacité viable en National League. Donc on a le choix entre donner 52 millions pour 5'000 places ou 20 millions pour 6'500 places. Le choix est vite fait. J'entends certains parfois me dire qu'ils préféreraient une autre alternative, une patinoire, oui, mais sans nouveau quartier d'habitation. A cela, je souhaiterais répondre par deux éléments. Tout d'abord, la construction des logements est nécessaire pour rendre le projet rentable. Les privés ne seraient pas intéressés par ce projet s'il n'y avait que la patinoire. Mais deuxièmement, la hausse de la population est telle que ce nouveau quartier sera de toute façon construit. Il faisait partie des plans du Conseil municipal, du plan d'aménagement, du plan directeur d'aménagement du centre-ville. Donc l'alternative qui se pose à nous n'est pas une patinoire et un nouveau quartier ou bien seulement la patinoire, mais une patinoire et un nouveau quartier ou bien seulement le nouveau quartier. Nous choisissons clairement la patinoire et le nouveau quartier. Cette analyse des différentes alternatives démontre clairement que le projet proposé est la meilleure alternative. C'est un projet ambitieux mais raisonnable. Une telle opportunité ne se représentera pas de sitôt. Maintenant, il faut y aller. Le groupe UDC soutiendra donc le projet tel que présenté. Merci de votre attention.

Daria MOULIN

Merci M. MELLY. Mme CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL

Madame la Présidente du Conseil général, Monsieur le Président de la Ville, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, vous tous en vos titres et fonctions, bonsoir, et plus particulièrement à tous nos concitoyens s'informant sur un sujet pour le moins qualifié d'émotionnel au-delà de son aspect financier et social. Il est de coutume d'adresser nos remerciements ce soir aux commissions pour, à très courte échéance, leur travail considérable d'analyse et synthèse d'une masse jamais reçue auparavant de documents et d'informations techniques conséquentes, nous guidant au mieux, en toute objectivité et sur lesquelles nous nous sommes largement appuyés et avons appuyé également nos choix. Bien évidemment au Conseil municipal qui a mouillé son maillot pour permettre d'envisager plus sérieusement le remplacement de notre désuète Graben mais aussi aux services communaux pleinement impliqués à coordonner et rendre possibles les souhaits formulés et probablement orienter au mieux, au plus juste, pour que les dispositions légales, le bon sens et la cohérence des idées soient en adéquation avec la réalité du terrain sierrois, maintenant et pour la suite des événements. Un dernier merci aux porteurs d'un projet qui fascine, enchante autant qu'il puisse préoccuper et de l'espoir donné au club sierrois, boosté, honoré de l'attention portée par M. McSORLEY pour les guider vers la promotion en National League. Comme déjà rappelé notamment dans la presse, il n'est pas uniquement et simplement question de voter pour ou contre une patinoire ce soir. Nous décidons également de l'avenir d'un quartier en son entier, avec les implications financières non

négligeables bien que déjà négociées préalablement entre la Ville et les promoteurs, dans la perspective d'un *deal* gagnant pour chacun. On parle à la fois d'une double patinoire Valais Arena et de deux grands bâtiments annexes pour des activités sportives *indoor*, certes, mais commerciales mais aussi du développement d'un nouveau quartier, avec à plus long terme environ 600 logements, plus des commerces. Notre vote portera essentiellement sur des questions financières, possiblement peu intéressantes pour vous, dont sur les 89 millions que coûterait la double patinoire, une subvention communale limitée à 30 millions accordée pour enfin avoir une installation digne de ce nom, ceci sans finalement en assumer les risques financiers. 1.5 million versé annuellement par la Ville pour participer à l'entretien de la patinoire, une somme bloquée sur 20 ans initialement et non amendable au budget ; un droit de superficie sur les terrains municipaux occupés justement par Valais Arena, concédé pour 75 ans et rapportant pendant 20 ans, annuellement, CHF 55'000.-. A côté de ces chiffres, la construction des immeubles projetés implique la vente de terrains communaux, donc de notre patrimoine, à des promoteurs qui pourraient se servir des bénéfiques immobiliers pour canaliser les pertes qui pourraient être induites dans l'exploitation du complexe sportif. Nous avons aussi reçu une documentation volumineuse, préparée avec application, minutie ; une communication de choc jamais vue auparavant démontrant peut-être un possible souci de transparence entendu, occultant parfois malheureusement pour quelques-uns d'entre nous, l'importance non anodine de certains détails pouvant interpeller mais possiblement relativisés en faveur du bien commun, d'un projet fédérateur, des détails qui s'estomperont à la réalisation... Cela dit, pour la ville à taille humaine qu'est Sierre, ce projet d'envergure la remodelera sans conteste et dynamiserait notre économie locale. Nous comprenons pleinement l'engouement général et les attentes légitimes mises dans cette réalisation, d'autant plus que le HC Sierre, ses fidèles et enthousiastes supporters, sans oublier le dynamique et apprécié Mouvement Juniors, font partie de la vie sierroise. Une chance de pouvoir compter sur l'espoir d'avoir enfin une patinoire des plus modernes, fonctionnelle, un cadre idéal pour probablement favoriser l'accession en National League, puisque cette vétuste Graben, inadaptée, source constante d'inquiétudes, s'effrite alors qu'aucune autre solution aussi aboutie n'a pu être présentée jusqu'ici et durant de bien longues années par la Ville pour la remplacer et à ce jour aucun plan B n'existerait. De plus, l'utilisation des doubles surfaces de glace donne espoir aux autres clubs sportifs, mais aussi à nos écoles et au public de pouvoir pratiquer un brin plus souvent son sport de glace. En outre, les complexes sportifs *indoor* et autres font miroiter l'arrivée d'une nouvelle clientèle, un créneau à envisager pour redynamiser notre cité qui - nous osons le rappeler - compte aussi actuellement bon nombre de locaux commerciaux vides en son centre. Le volet patinoire, priorisé par les promoteurs, est aussi intimement lié à l'écoquartier VIVA, faisant partie du *package* négocié et soumis à notre vote ce soir. Dans ce quartier sont prévus des bâtiments dits mixtes construits ultérieurement, par étapes, soit environ 600 logements et par conséquent également un bol d'air fiscal ; des logements qui donneront un nouveau visage à un quartier considéré actuellement en friche, avec espoir, là aussi, de lui apporter une nouvelle dynamique en agrandissant les espaces de vie promis à une certaine mixité, prolongeant aussi quelque peu aussi le récent quartier des Platanes, tout en y intégrant au mieux notre attachant Théâtre des Halles, nous confie-t-on. De sa concrétisation en découle la vente, pour environ 17 millions, de terrains municipaux, à un prix discutable ou non, ceci en plus des terrains voisins déjà en possession des promoteurs à ce jour. Il nécessitera des changements d'affectation de zones, en coordination avec les modifications déjà en cours de notre règlement des constructions et plan d'affectation des zones. Pas le moindre des morceaux. On parle aussi d'une densification fortement augmentée en fonction des qualités urbanistiques du projet et, par conséquent, d'immeubles forcément plus imposants que ceux auxquels nous sommes habitués sur Sierre ou même dans le quartier des Platanes. Ne pouvant manifestement pas les comparer à ceux de très grandes villes, nous nous voulons rassurés et comptons sur le bon sens pour ne pas flirter inutilement avec notre plan de croissance démographique. Par ailleurs, les observations formulées par le groupement de citoyens peuvent agacer mais suggèrent aussi un autre angle d'appréciation, évoquant certains enjeux et craintes, dont la question des volumes, les densités des bâtiments, des points techniques encore à résoudre tels la nappe phréatique, la mobilité, le possible surnombre de commerces, manque de logements intergénérationnels et parkings... entre autres aspects juridiques, financiers, notamment les frais complémentaires possiblement à charge de la Municipalité dans ce *deal*. Certains éléments pourraient s'avérer ne pas être que de simples détails logistiques dans le futur, ceci même, et on l'entend, que tout projet de cette ampleur comporte une part de risque et de mystère et que nous souhaitons tous le meilleur pour Sierre, sans anicroche, ni surprise financière de mauvais goût. Souhaitant aller de l'avant, notre groupe les a entendus mais se veut confiant dans le projet tel que présenté, les choix et

engagements pris par notre Ville. Il se veut aussi rassuré de l'uniformité que pourra avoir ce nouveau et moderne quartier qui évoluera par étapes et dans un large laps de temps, ce d'autant plus que son développement découle du projet « Condémines 20/30 » et que la *Passaggiata* (voie verte) y sera intégrée. Dans cette perspective, nous ne pouvons dès lors que compter sur les porteurs du projet, aidés par notre Municipalité, pour le concrétiser. Nous souhaitons néanmoins que dans ce quartier un accent tout particulier soit mis, tant par la Municipalité que les promoteurs, pour que la mixité intergénérationnelle ne se limite pas à des promesses couchées sur le papier et comptons aussi la présence d'infrastructures publiques dignes de ce nom pour notamment éloigner le possible qualificatif de cité dortoir. Il y aura aussi lieu d'atténuer les nuisances engendrées par les chantiers, notamment auprès de nos concitoyens, s'organiser pour leur assurer une certaine quiétude - voire même leur accorder un dédommagement financier - mais aussi régler par la même occasion la question de la mobilité, un point crucial sur Sierre, qui ne peut être balayé d'un revers de main. Cela dit et dans ce contexte, nous osons sincèrement croire que l'engouement et le dynamisme mis par l'équipe « Promoteurs et Conseillers municipaux » coachée par McSORLEY permettra non seulement de faire perdurer dans le regard de nos concitoyens les étoiles déposées et la confiance accordée. A titre personnel, même si ce projet, fédérateur, porteur d'espoir et possiblement réaliste, permettra de soutenir les sports de glace, vous m'autoriserez aussi à penser et à rajouter que Sierre vit, rayonne aussi au travers d'autres événements sportifs, sociaux et culturels, peut-être moins rassembleurs mais tout aussi importants et nécessaires pour le tissu social de notre cité. Vous l'aurez compris, notre groupe reste donc pleinement favorable au projet tel que présenté et accepte d'entrer en matière. Merci de votre attention.

Daria MOULIN

Merci Mme CLAUSEN METRAL. Mme BETRISEY ZUFFEREY.

Maryse BETRISEY ZUFFEREY

Ce projet Valais Arena m'aura donné l'occasion, pour la première fois de ma vie, de fouler le tapis rouge. (*Rires*). Madame la Présidente du Conseil général, Monsieur le Président de la Ville de Sierre, Madame la Conseillère municipale, Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues. N'ayez pas d'inquiétude, les trois prédécesseurs et « prédécesseuses » ont parlé chiffres. Je vais donc vous épargner des chiffres encore une fois pour mon intervention. En cette deuxième semaine de l'Avent, nous voilà réunis pour ce plénum extraordinaire. Que dis-je ? **The** plénum. Le plénum de l'année 2024. Nous, le législatif, ce soir déciderons de l'avenir de ce projet dit patinoire, ou plus précisément Valais Arena et le projet d'écoquartier VIVA qui incluent deux patinoires et un projet immobilier. Car sur ce dossier, l'un ne va pas sans l'autre. Ce soir nous allons sceller le mariage après de longues fiançailles... ou précipiter une rupture ? En cette deuxième semaine de l'Avent, je vous laisse imaginer une autre scène. Je pose le décor. J'habite Sierre, je suis une petite fille de 6 ans assise dans ma chambre et j'écris une lettre au père Noël : s'il te plaît, Père Noël, donne-moi comme cadeau cette année une toute belle patinoire pour que je puisse pratiquer le hockey dans une structure toute belle et que mon petit frère, qui a 4 ans, puisse patiner à Holiday on Ice de Sierre. En cette deuxième semaine de l'Avent... Je pourrais continuer ainsi longtemps, tel le film : « La journée de la marmotte » ou « Un jour sans fin », car l'histoire d'une nouvelle patinoire à Sierre me semble un éternel recommencement. C'est pourquoi j'ai décidé de prendre l'angle du temps, du temps qui passe et des projets de nouvelles patinoires qui trépassent depuis de nombreuses années à Sierre. Je vais donc remonter le temps, mon temps tel Marty McFLY. Etant originaire de Saint-Léonard et débarquant à l'âge de 20 ans dans notre cité du soleil, j'ai compris grâce à ce projet que la ville de Sierre est gravée dans mon cœur, mais pas inscrite dans mon ADN. Je vous explique : gravée dans mon cœur car j'aime cette ville, parce que j'en connais les quartiers, les soirées de l'époque à l'Helvetia, la Sacoche, la Sainte-Catherine, l'Hacienda, Vinea, les 24 heures de trottinettes et le festival de BD, le Blues festival, les jeudis du Wagon, l'ASLEC, les Halles, et tout ce qui s'y passe, passé et présent. Mes enfants, de papa sierrois pure souche, y sont nés, ont grandi à Sierre, de vrais petits Sierrois. Presque des purs, des moitiés « moldus ». Pas inscrit dans mon ADN parce que Graben et le hockey ne font pas partie de mon enfance, ni de ma famille. Et que je n'y allais pas petite avec mes parents, que je n'ai ni cousin, ni frère qui ont pratiqué le hockey, que moi MASSY et MÉTIVIER ou les fameuses années de ligue A, je les comprends mais ne les ressens pas, que quand à la fin d'une soirée entre Sierrois, on finit toujours par en parler du HC Sierre, de la fameuse époque... Moi le patin de mon enfance c'est aller dans Beulet, sur une surface de glace naturelle et en plein air au bord

de la Lienne. Quand il faisait froid, il y avait de la glace, et on patinait des après-midis entiers. Si les hivers étaient moins froids, ben c'était simple, pas de glace, pas de patin. Les années passent et je me retrouve à 16 ans à Graben pour assister à un match de hockey. Et ce n'est pas par amour du hockey mais plutôt par amour pour un garçon qui lui était natif de Sierre et passionnée du club, que j'y allais. J'ai été 3 fois à Graben à cette époque-là à Graben. Ce garçon, qui frise la soixantaine aujourd'hui, va toujours voir les matchs. Tous les matchs, il a l'abonnement. Il me dit : « c'est une affaire de famille, j'y vais avec mon frère. Ce sont nos soirées entre frangins et j'y tiens. » Les années passent, beaucoup d'années et je me retrouve en cette année 2024 à aller voir trois matchs du HC Sierre pour comprendre, parce que vous avez compris que je ne suis pas une fan de hockey. Pour comprendre la passion que les Sierrois ont du hockey, pas tous les Sierrois évidemment, mais beaucoup de Sierrois. Ce qui veut dire que si vous avez bien calculé, dans ma vie, j'ai assisté à 6 matchs : 3 matchs par amour et 3 matchs pour comprendre. Et j'ai compris, ou tout du moins j'ai essayé de ressentir la ferveur qu'engendre le hockey. Dans le public, des familles, des jeunes, des très jeunes et des anciens. Des hommes et des femmes, des enfants, de tous niveaux socio-culturels. Et un groupe de fans absolus qui, selon mon ressenti, mangent HC Sierre, prient HC Sierre, aiment HC Sierre. Leur acide désoxyribonucléique est de couleur rouge et jaune. Et comme le disait un certain général en 1958 : « Je vous ai compris ». Cependant, comprendre ne veut pas dire approuver. Car je déplore l'ambiance délétère et les menaces, que certains et certaines ont ressenti ou vécu durant ces dernières semaines. Je suis interloquée quant aux fausses informations entendues ou lues dans les médias et les réseaux sociaux. Nous ne sommes pas en train de construire le canal de Suez tout de même. Du bon sens, de la retenue dans les propos et du respect ! Car j'ai constaté que la politique est plus dangereuse que la guerre. « A la guerre vous ne pouvez être tué qu'une seule fois. En politique, plusieurs fois », Winston Churchill. Mais je digresse... Le projet patinoire est un mariage public-privé. Le public a besoin d'une patinoire, le privé de terrain et le peuple sierrois de hockey. En cette deuxième semaine de l'Avent, le Conseil général doit accepter plusieurs points pour aller de l'avant. Avant de citer ces 8 points – eh oui, je vais encore citer les 8 points - au nom du groupe Vert, je tiens à remercier tout particulièrement les trois commissions qui se sont penchées durant plusieurs mois sur ce dossier. Merci à eux. Et je peux vous garantir que c'était du *job* et qu'on a épilé point par point, par point. Je tiens aussi - et toujours au nom du groupe Vert - à remercier toutes, je dis bien toutes les personnes, qu'elles soient privées ou politiques, qu'elles soient pour ou contre, qui ont travaillé, réfléchi, trouvé des solutions, étudié les tenants et aboutissants de ce projet. Ce soir, le Conseil général doit valider :

1. L'autorisation à poursuivre les travaux nécessaires à la planification, puis à la réalisation du projet tel que présenté.
2. Accepter le crédit d'engagement de CHF 30'000'000.– à titre de participation communale pour la réalisation du projet Valais Arena.
3. Accepter la vente des parcelles concernées du secteur 2 et du secteur 3 à la société Condémines Investissements SA.
4. Accepter l'octroi d'un DSDP d'une durée de 75 ans sur les parcelles concernées du secteur 1 en zone d'intérêt général à Valais Arena et en écoquartier VIVA à la société Condémines com SA pour un forfait annuel de CHF 55'000.–.
5. Accepter l'octroi d'une subvention d'exploitation annuelle de la Valais Arena, pour un montant de CHF 1'500'000.– par année, soit CHF 30'000'000.– sur 20 ans.
6. De prendre acte que les éléments urbanistiques seront soumis à la révision du PAZ-RCCZ.
7. D'accepter le principe de conclusion d'une nouvelle dépense à caractère non obligatoire.
8. D'accepter l'octroi d'un éventuel emprunt nécessaire à la réalisation de ce projet.

Avant d'accepter les 8 points précités, le Conseil général doit accepter d'entrer en matière et discuter des points précités et les amender, si besoin et si envie de certains partis. Cela s'appelle le droit à la parole, cela s'appelle la démocratie. Ce qui m'amène à dire que le sujet est bien plus complexe que simplement « je suis pour une nouvelle patinoire » ou « je suis contre une nouvelle patinoire ». Cela aurait été trop simple. Et contrairement à certains bruits répandus en ville ou certains écrits, le groupe Vert n'est pas contre une nouvelle patinoire mais nous nous sommes posé plusieurs questions sur le projet Valais Arena et écoquartier VIVA, sur sa réalisation. Et c'est le droit de chaque élu de s'interroger sur les investissements financiers que cela engendre, sur la mobilité du futur quartier, sur la sécurité, les écoles, les commerces, les infrastructures sportives, l'environnement. Et comme il n'y a pas que des droits, il est de notre devoir de mettre le doigt sur ces questions. Ce projet est une aventure qui ne va pas être terminée demain, ni après-demain, mais qui va durer sur plusieurs années, peut-être sur plusieurs décennies. « Valais Arena et écoquartier VIVA » est un projet qui peut amener à notre ville un nouveau souffle, de nouveaux

habitants, une nouvelle dynamique, un « plus » pour nos entreprises. La ville de Sierre aura une aura de cité du hockey – si c'est accepté - tant masculin que féminin, car si le projet se concrétise, il n'y aura plus d'excuses pour ne pas mettre des moyens pour la promotion de ce sport au féminin. Le chemin sera long ; si ce soir Valais Arena est accepté, comme tout mariage, il y aura des hauts et il y aura des bas. Le groupe Vert accepte l'entrée en matière à l'unanimité et, comme cité précédemment, le groupe Vert est favorable à ce projet. Avec mes remerciements pour votre écoute.

Daria MOULIN

Merci Mme BETRISEY ZUFFEREY. M. REY.

Joël REY

Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues. Le groupe Le Centre s'est penché avec une grande attention sur les trois rapports traitant du projet Valais Arena et de l'écoquartier VIVA. Nous y sommes... enfin, aurais-je envie de dire. Une nouvelle patinoire à Sierre, voilà une arlésienne qui a passablement mobilisé nos politiques, depuis plus d'une vingtaine d'années, mais sans succès. Etant déjà au Conseil général durant la législature 2005-2009, j'ai souvenir que différents modèles de patinoire nous avaient été présentés : une à 2'500 places pour 25 millions, une à 3'500 places pour 35 millions et une à 4'500 places pour 45 millions. Mais après moult débats, toujours animés, quand on parle de l'ADN des Sierroises et Sierrois, à savoir le HC Sierre et son infrastructure de glace, force était de constater que le nœud gordien était toujours le même, ce nerf de la guerre : l'argent. La capacité financière d'une Ville telle que Sierre ne lui permettait pas de proposer une solution pérenne quant à son financement et les charges de fonctionnement inhérentes. Durant toutes ces années de discussions, et parfois même de confrontations idéologiques, notre vieille dame Graben continuait à prendre de l'âge et ses soucis de santé commençaient à devenir de plus en plus patents. Aujourd'hui son état général se dégrade d'année en année et il devient urgent, pour la sécurité de ses utilisateurs, d'apporter rapidement une solution à son remplacement. Et cette solution, aujourd'hui se présente à nous avec un projet de patinoire et une planification urbanistique qui vont de pair. En effet, le seul moyen pour une ville comme Sierre de construire une surface de glace qui corresponde aux ambitions du HC Sierre, avec une seconde surface de glace entièrement couverte qui permettra à d'autres clubs tels que le curling, le patinage artistique ou encore aux écoles d'en bénéficier est un partenariat public-privé. Avec ce système de cautionnement public-privé, il est important que les deux parties y trouvent leur compte. En tant qu'élu de notre Ville, il est de notre devoir d'avoir une vision de Sierre de demain. Cette infrastructure sportive, quasi systémique pour notre Ville, liée à un écoquartier, répond à une vision de développement essentielle pour notre cité. Venons-en aux chiffres. Sierre investira 30 millions dans ce projet patinoire. Il est important de préciser que si des surcoûts liés à la construction devaient intervenir, le montant à charge de la Ville restera inchangé. Ces 30 millions représentent un maxima car plusieurs autres Communes du district ont fait part de leur ferme intention de participer financièrement à cette nouvelle infrastructure. Le Canton devrait aussi, en toute logique, apporter sa contribution. Le total sera donc à coup sûr moindre pour notre Ville. A cela s'ajoute la vente de terrains qui apporterait un montant substantiel de plus de 17 millions à la Municipalité. Je vous laisse donc faire le calcul du coût définitif pour Sierre, en parallèle d'une patinoire neuve de 6'500 places. La part des frais d'exploitation à charge de la Ville est plafonnée à CHF 1.5 million par année pendant 20 ans. Notre chère vieille dame Graben ne nous coûte pas moins cher pour la maintenir, parfois presque artificiellement, en vie. Serait-ce donc un cadeau de Noël avant l'heure ? Oui. Notre groupe le pense réellement, tout en ayant conscience que les investisseurs ont, évidemment à moyen et à long termes, un besoin de rentabilité pour subvenir au coût inhérent à une patinoire qui ne peut, par principe, être rentable. Nous avons besoin de ces investisseurs qui nous apportent une solution à ce serpent de mer qui préoccupe tous les utilisateurs et supporters de ce lieu. Et ces investisseurs sérieux que nous avons pu côtoyer durant ces derniers mois ont su nous prouver que leurs intentions étaient de valoriser le quartier de Condémines qui offre un potentiel non négligeable, à quelques minutes de la gare et de la sortie d'autoroute. Le projet sportif est ambitieux et saura fédérer une nouvelle dynamique pour notre club, notre ville et notre canton. Sierre a besoin de projets et celui-ci est un des plus conséquents de son histoire. Ces derniers temps, quelques élus ou anciens élus ont avancé, pour la plupart à visage masqué, et ont, apparemment, trouvé la pierre philosophale. Alors que cela fait plus de deux décennies que des solutions doivent être trouvées, il est surprenant qu'un mois avant notre

plénum, une proposition émerge tout à coup au grand jour. Nous pouvons nous noyer dans les impossibilités mais notre groupe est plutôt orienté à trouver des solutions qu'à voir des problèmes. Ce projet pourra, en tout temps, être affiné dans un *working process* qui se chargera de le rendre aussi efficient que possible. Aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, nous sommes à un carrefour pour notre belle cité du Soleil. Nous ne devons pas avancer avec la peur mais être dans la confiance au travers d'un projet qui entraînera des répercussions positives pour notre ville, notre canton et les générations futures. L'histoire de Sierre s'écrit ce soir, soyons-en les auteurs ! Le groupe Le Centre accepte à l'unanimité l'entrée en matière.

Daria MOULIN

Merci M. REY. A présent que les chefs de groupes se sont exprimés y a-t-il des conseillères ou conseillers qui souhaiteraient prendre la parole ? Ce n'est pas le cas. Je donne la parole au président de la Ville, M. Pierre BERTHOD.

Pierre BERTHOD

Merci Madame la Présidente. Mesdames et Messieurs, comme c'est ma première prise de parole, à mon tour de vous saluer, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, de l'administration communale et vous, public nombreux ici présent. Votre présence me réjouit et c'est une belle occasion pour vous de voir le fonctionnement de notre démocratie locale. J'en remercie d'ailleurs les tenants, c'est-à-dire les membres du bureau et les membres de notre législatif communal. Je vous rassure, je vous ferai l'économie de la position de la Municipalité puisque cette position a été longuement écrite, débattue, combattue peut-être, mais surtout vous la retrouvez dans notre message, à l'intention de notre législatif, message de plus de 25 pages. Ce travail de longue haleine est le fruit de nombreuses années d'analyses et je l'ai entendu la part de certains chefs de groupe, ce n'est pas notre équipe en place, mais c'est porteur, finalement, d'une volonté de développement pour notre ville depuis de nombreuses législatures. J'aimerais, dans cette première prise de parole, à l'instar des chefs de groupe, remercier véritablement (pour) le travail des différentes commissions du législatif qui ont, plus qu'il n'en faut, traité ce dossier, qui ont eu une masse de documents à devoir analyser. Ce travail a été rigoureux de votre part, il a été complet. Les questions que vous nous avez portées lors de cette soirée qui ont fait office de réponses écrites de la part de la Municipalité, vos questions étaient aussi rigoureuses que détaillées. J'entends - et vous l'avez compris - qu'un certain nombre de questions ne peuvent pas ce soir amener des réponses puisque ce projet qui est d'ampleur se portera sur le temps long. J'aimerais aussi remercier les différents chefs de groupes qui viennent de prendre la parole. Je crois avoir compris dans votre volonté d'entrer en matière... eh bien, c'est un sentiment partagé de l'importance pour notre ville que de pouvoir proposer à futur, à notre population, à notre jeunesse, une nouvelle infrastructure sportive. Mais j'ai aussi entendu votre compréhension que ce secteur des Condémines nécessitait une nouvelle urbanisation. Je vous remercie, là aussi, et je puis vous affirmer notre volonté, celle que nous avons d'ailleurs eue lors de la préparation de ce message et lors du travail qui nous a amenés jusqu'à porter ce dossier à votre attention... Je peux vous assurer que tant l'exécutif que l'administration travailleront avec le même sérieux et le même engagement si ce soir vous décidiez d'aller de l'avant avec ce projet. J'en termine en rebondissant sur les propos du dernier chef de groupe pour vous dire que le meilleur cadeau de Noël que je n'ai jamais reçu, c'est peut-être celui que je me suis moi-même construit. Voilà. Bonne suite de séance et je reste à disposition pour la suite.

Daria MOULIN

Merci Monsieur le Président. Nous passons maintenant au vote pour l'entrée en matière. Que les scrutatrices et scrutateurs se lèvent et se tiennent prêts au comptage. Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, veuillez répondre à la question suivante à main levée : acceptez-vous l'entrée en matière pour le projet de Valais Arena et d'écoquartier VIVA ? Ceux qui sont pour lèvent la main. Mme BENEY, Mme BURCHER, Mme MATTER, M. EGGS, M. CORNUZ. Unanimité, **à l'unanimité l'entrée en matière est acceptée**. Merci. Je m'adresse à la Municipalité... ah non, la Municipalité vient de s'exprimer. Ou bien, Monsieur le Président, souhaiteriez-vous reprendre la parole ? Non, ce n'est pas le cas.

e. **Discussion de détail**

Daria MOULIN

Nous passons au point 3 e, discussion de détail. Le Conseil général va se prononcer à la fin de chaque point soumis au vote. Des amendements ont été annoncés. J'invite le groupe, les groupes qui souhaitent présenter des amendements à les annoncer à la fin de chacun des 8 points soumis par le Conseil municipal au Conseil général, par son message transmis en date du 3 septembre 2024. Les 8 points soumis au vote sont les suivants :

a) **Le Conseil général accepte-t-il d'autoriser le Conseil municipal à poursuivre les travaux nécessaires à la planification, puis à la réalisation du projet tel que présenté ?**

Le plénum souhaite-il s'exprimer sur ce point ? Mme CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL

Sur ce point, nous avons déposé un amendement et comme notre amendement rejoint celui déposé par les Verts, dont la forme est plus aboutie et nous convient, nous retirons donc le nôtre. C'est une précision que je tenais à apporter. Et si j'ose prendre la parole en ce moment, car nous avons une demande toute particulière qui devrait être appliquée pour la suite. Elle compte... cette demande, c'est une demande de vote secret qui est faite par plusieurs membres du Conseil général et qui émane de partis différents. Je m'en fais la porte-parole ce soir et nous le demandons pour toute la suite des votes qui seront effectués durant cette soirée. C'est un choix qui est peut-être prévisible, qui peut très certainement surprendre. Mais, capital pour notre ville, ce projet est bien éloigné de la simple construction d'une infrastructure communale et même des souhaits ressortant du projet Condémines 20/30. Nos choix concernent aussi l'avenir de notre ville et de nos concitoyens. Au-delà de son aspect émotionnel, il est lié à une très forte attente qui pourrait occulter diverses réflexions portant sur des implications financières, techniques, juridiques même, à prendre au sérieux. Apporter à notre ville un tout autre visage, virage même, du dynamisme et un possible élan économique, ces perspectives, certes très réjouissantes, nécessitent que de pouvoir décider en toute neutralité prime. Notre groupe reste d'ailleurs favorable à cette demande, ceci même s'il croit fortement à ce projet. Vu le contexte, le vote secret pour l'ensemble des points soumis à approbation ce soir reste donc de mise pour assumer pleinement nos fonctions, prendre nos décisions et responsabilités, en toute sérénité et liberté, et, même si ce processus est décrit comme quelque peu longuet, il restera assez fiable : tout est écrit, il n'y aura plus qu'à compter. Merci de prendre en considération notre demande.

Daria MOULIN

Merci Mme CLAUSEN METRAL. L'amendement du PS est supprimé. Le vote à bulletin secret est demandé pour l'ensemble des votes de cette séance. M. REY souhaite prendre la parole.

Joël REY

Je voulais juste intervenir, brièvement. Evidemment pour le vote à bulletin secret, il faut qu'il y ait 6 conseillers généraux qui le demandent, donc je pense que vous arriverez à ce nombre. Par contre, je regrette et notre groupe regrette aussi. Je pense que nous avons un devoir par rapport... il y a des conseillers généraux ici, mais il y a aussi tout un public, relativement nombreux ce soir et nous avons ce devoir, par rapport aux citoyennes et citoyens qui nous ont élus, un devoir de transparence. Et je pense que quand on vote, quand on est élu, le public, les gens, doivent savoir quelles sont nos positions, quelles sont nos décisions. Et je trouve un peu dommage de se cacher derrière, comme si des gens avaient quelque chose à cacher. Je pense qu'on est là, on peut voter en toute transparence et je regrette un peu - et notre groupe regrette aussi - d'avoir cette façon de procéder. Et juste le deuxième point, je tiens quand même, parce peut-être pour le public qui est là aussi, ne se rend peut-être pas forcément compte, mais qu'il y aura six amendements, plus le vote final, plus une demande de référendum, c'est-à-dire huit points sur lesquels il faudra voter à bulletin secret. On estime plus ou moins à un quart d'heure un vote à bulletin secret. Donc je vous laisse imaginer la durée de notre plénum. Alors pour ceux du public qui avaient prévu un souper en amoureux, il est peut-être temps d'envoyer un message que ça risque d'être reporté. Merci. (*Forts applaudissements*).

Daria MOULIN

Merci M. REY. Messieurs Dames, s'il vous plaît. La cloche. (*Mme MOULIN en fait usage*). S'il vous plaît, le silence et le calme sont requis, il n'y a pas lieu d'applaudir lors d'une séance politique. Je vous remercie de votre... ce sera le dernier avertissement avant qu'on ne demande une interruption de la séance si nécessaire. Le vote à bulletin secret est demandé pour l'ensemble des votes de cette séance. Messieurs Dames les scrutatrices et scrutateurs, s'il vous plaît, levez-vous pour être prêts au comptage. Que les conseillères et conseillers qui souhaitent le vote à bulletin secret pour l'ensemble des votes du plénum lèvent la main. Mme BENEY. On a déjà le nombre nécessaire pour le vote à bulletin secret qui sera autorisé pour le nombre de fois qu'il sera nécessaire ce soir d'effectuer ce vote. Mesdames et Messieurs, conformément à l'article 70 alinéas 1 et 2 LCo et l'article 33 alinéa 2 bis du RCG : **le 10 % de l'assemblée est atteint pour demander le vote à bulletin secret**. Conformément à l'article article 29 alinéa 3 RCG : le président, respectivement ici, la présidente, ne prend part au vote que s'il y a égalité des suffrages lors du vote à main levée ou, dans ce cas, si le vote a lieu à bulletin secret. **Le vote à bulletin secret pour l'ensemble des votes de cette séance est validé**. Monsieur le Président de la Ville souhaitez-vous prendre la parole ? Ce n'est pas le cas. Que les conseillères... heu, d'abord, les scrutateurs, s'il vous plaît, vous pouvez venir au pupitre chercher le matériel de vote. Non, attendez... non l'amendement a été supprimé, donc autre prise de parole concernant le point a soumis au vote ? Mme WASSMER. Oui, un amendement est proposé.

Christelle WASSMER

Alors je vous remercie d'avance pour votre patience pour tous les amendements qui vont venir. La modification qu'on aurait apportée à l'amendement qui est là, c'est donc une modification au point a. On aimerait transformer cet amendement de la manière suivante : *« autoriser le Conseil municipal à poursuivre les travaux nécessaires à la planification ainsi que la réalisation du projet tel que présenté, et de créer une commission de suivi technique du projet de Condémines. Cette commission est composée au minimum d'experts internes et externes à la Ville dans les domaines concernés. Elle veille à la juste prise en compte des intérêts de la Commune tout au long de la conception urbanistique et architecturale du projet »*.

Madame la Présidente du Conseil général, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, chères et chers collègues. Alors que de nombreux éléments techniques restent à clarifier et à négocier entre les parties publiques et privées, il est impératif de consolider la collaboration entre ces acteurs, dans un esprit de transparence et de confiance mutuelle. Ce besoin s'impose d'autant plus au regard des enjeux majeurs que ce projet représente pour le développement de notre ville, sur les plans économique, social, environnemental. Dans ce contexte, et conformément aux recommandations de la commission ad hoc du développement durable, il est indispensable que la Ville de Sierre, soutenue par des experts indépendants veillant à ses intérêts, soit pleinement associée au groupe technique chargé du suivi du projet. Cette inclusion est essentielle pour garantir la cohérence et la crédibilité des décisions prises, tout en favorisant une gouvernance exemplaire et une relation constructive avec les acteurs privés ainsi qu'une possible plus grande adhésion de la part de la population. Dans cette perspective, et pour mener à bien ces importantes missions, nous demandons la mise en place d'une commission d'experts.

Daria MOULIN

Merci Mme WASSMER. Un amendement est déposé par les Verts. Nous allons effectuer le vote. Monsieur le Président, souhaitez-vous prendre la parole au sujet de cet amendement ?

Pierre BERTHOD

Oui, volontiers Madame la Présidente. Cet amendement... celui du parti socialiste ayant été retiré, mais effectivement ces deux amendements étaient les mêmes. Ce que j'aimerais vous dire, c'est que dans le travail réalisé jusqu'à présent, et d'ailleurs ça a été relevé par les différents chefs de groupe, il existe déjà un comité de pilotage technique, un comité de pilotage interne, et un Copil externe qui sont composés, là aussi, d'experts, soit internes à la Ville, soit externes à la Ville. Et la Commune s'appuie également sur des mandataires spécialisés, externes, qui sont, je l'ai aussi entendu déjà ce soir, qui sont compétents dans leur domaine. Comme depuis de nombreux mois, nous n'hésiterons pas à intégrer toute expertise ou tout expert nécessaire à la bonne poursuite du travail de ces différents groupes et à mener à bien ce projet. Mais l'amendement proposé est une composition mixte qui confond et mélange les compétences légalement allouées, tant à l'exécutif que au législatif. Ceci étant, et tout en respectant la logique régissant les pouvoirs

institutionnels que nous représentons, l'exécutif apprécierait - et c'est aussi à la suite d'une des propositions de la commission ad hoc - l'exécutif apprécierait la création d'une commission du Conseil général qui pourrait avoir comme mission de suivre les étapes d'avancement du dossier, de questionner les éléments nécessaires, de représenter le législatif dans le cadre de ce dossier et de créer des espaces de dialogue et de travail tant avec la Municipalité qu'avec les parties privées. Il vous est, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, il vous est loisible de créer cette commission par exemple en début de prochaine législature. Au vu des éléments que je viens d'énoncer, l'exécutif vous invite à rejeter cet amendement, tout en vous invitant à penser à l'accompagnement du projet par le législatif dans le cadre de ses attributions. Merci.

Daria MOULIN

Merci Monsieur le Président. Le plénum est appelé à voter sur cet amendement. Mesdames et Messieurs les scrutateurs, veuillez vous approcher pour vous munir du matériel de vote. Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, veuillez rester à vos places, aussi longtemps que les bulletins ne seront pas remplis et récoltés dans l'urne par les scrutateurs de votre groupe. Je vais poser la question, oui. S'il vous plaît, je n'ai pas donné la formule de vote. Veuillez répondre à la question suivante : êtes-vous pour l'acceptation de l'amendement des Verts « *d'autoriser le Conseil municipal à poursuivre les travaux nécessaires à la planification ainsi que la réalisation du projet tel que présenté et de créer une commission de suivi technique du projet de Condémines. Cette commission est composée au minimum d'experts internes et externes à la Ville dans les domaines concernés. Elle veille à la juste prise en compte des intérêts de la commune tout au long de la conception urbanistique et architecturale du projet* ». Si vous êtes pour notez oui, si vous êtes contre notez non, si vous vous abstenez laissez le bulletin blanc. Vous pouvez voter. Les scrutateurs peuvent aussitôt que nécessaire récolter les bulletins. Les membres du bureau s'absentent quelques instants pour le comptage des voix. Nous pouvons vous communiquer le résultat du vote : **l'amendement 1 des Verts est refusé par 40 voix contre, 13 voix pour et 1 abstention**¹. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Je rappelle que cette séance est une séance politique, ce n'est pas un match, ni un événement culturel. Il n'y a pas lieu de réagir, autrement je vais être obligée d'interrompre la séance. Y a-t-il d'autres demandes de parole de la part des conseillers ? Ce n'est pas le cas.

Nous passons au point b soumis au vote :

b) Le Conseil général accepte-t-il : d'accepter le crédit d'engagement de CHF 30'000'000.- à titre de participation communale pour la réalisation du projet de Valais Arena, conformément à l'article 4 alinéa 2 g du règlement communal d'organisation (RCO), la Ville garantissant à ce stade l'entier du financement public, en attendant les déterminations définitives des Communes du district et du Canton en vertu de la loi cantonale sur le sport ?

Y a-t-il des demandes de parole ? Ce n'est pas le cas, nous poursuivons avec le point c :

c) Le Conseil général accepte-t-il : d'accepter la vente, hors voirie et espaces publics, des parcelles du secteur 2 (5475, 5524, 5539, 8321) d'une surface de 16'960 m² pour le montant de CHF 800.-/m², et la parcelle du secteur 3 (9137) d'une surface de 5'888 m² pour un montant de CHF 950.-/m² à la société « Condémines Investissements SA » conformément à l'article 4 alinéa 2 g RCO ?

Est-ce que des conseillers ou conseillères souhaitent prendre la parole ? Mme WASSMER.

Christelle WASSMER

Alors nous proposons un amendement pour modifier le point c de la manière suivante qui serait de demander au Conseil général « *d'accepter la vente, hors voirie et espaces publics, des parcelles du secteur 2 (5475, 5524, 5539, 8321) d'une surface de 16'960 m², à un prix évalué en fonction de la densité de population planifiée et validée dans le cadre de la révision globale du*

¹ Correctif de la secrétaire : l'amendement 1 des Verts a été refusé par 43 voix contre, 13 voix pour et 1 abstention.

PAZ/RCCZ et des dynamiques du marché immobilier. Cette évaluation s'appuie sur une expertise indépendante ».

Mesdames et Messieurs, la gestion stratégique et équitable des biens fonciers de notre Ville est une responsabilité essentielle pour assurer le développement harmonieux de notre collectivité, tout en optimisant les bénéfices pour la communauté. Lorsqu'un terrain change d'affectation ou que son potentiel constructible augmente à travers un plan d'affectation des zones et son règlement, sa valeur réelle croît significativement. Nous estimons qu'en prenant en compte la densité autorisée dès l'entrée en vigueur du plan d'affectation des zones, nous veillons d'une part à ce que le prix de vente reflète fidèlement la valeur ajoutée générée et, d'autre part, à ce que cette réévaluation s'effectue selon le prix du marché au moment de la vente. En outre, une évaluation réalisée par une expertise indépendante garantit l'impartialité et la transparence pour l'ensemble des parties concernées. Cette méthode permet à la Ville un juste retour sur l'investissement collectif réalisé. Nous vous invitons donc à soutenir cette proposition permettant à la Ville de préserver les intérêts de la collectivité, en valorisant équitablement ses ressources foncières.

Daria MOULIN

Merci Mme WASSMER. Le groupe des Verts propose un amendement. On va procéder au vote... Pardon, Monsieur le Président, souhaitez-vous... Oui, venez prendre la parole Monsieur le Président.

Pierre BERTHOD

Je vous remercie Madame la Présidente et je tenterai, si vous l'acceptez, de prendre la parole après chaque proposition d'amendement. Sur cette deuxième proposition d'amendement, j'aimerais quand même vous dire que le montage financier de ce projet - et on l'a aussi entendu ce soir - il a fait l'objet d'un travail qui est conséquent. Il y a un travail conséquent afin de trouver un équilibre entre les intérêts publics de la Ville et les intérêts des privés. C'est une fine négociation qui a été entreprise entre les deux parties et, au bout d'un travail véritablement important, un équilibre a pu être trouvé. Revenir sur le prix de ces terrains signifie remettre en question l'ensemble du projet et notamment le modèle économique prévu. Ce projet est un tout, et pour la partie privée, des assurances sur les engagements financiers de la part du public est un élément central, et c'est l'un des éléments essentiels qui vous est soumis à décision ce soir. Ainsi, l'exécutif propose le rejet de cet amendement. Merci.

Daria MOULIN

Merci Monsieur le Président. Le plénum est appelé à voter. Mesdames et Messieurs les scrutateurs, veuillez distribuer le matériel de vote ; veuillez attendre que je donne la formule de vote pour voter, Messieurs les Conseillers et Mesdames. Je rappelle aux conseillers de rester en place jusqu'à la fin, jusqu'à ce que les bulletins soient remplis et récoltés. La consigne de vote : êtes-vous pour l'acceptation de l'amendement proposé par les Verts qui est écrit derrière moi ; donc je vais éviter de le lire pour gagner du temps. Si vous êtes pour notez oui, si vous êtes contre notez non, si vous vous abstenez laissez le bulletin blanc. Les scrutateurs peuvent ramasser les bulletins et nous les fournir, afin que le bureau puisse s'absenter pour comptabiliser les votes. Nous pouvons vous communiquer le résultat. **L'amendement est refusé par 45 voix non, 7 voix oui, 4 bulletins blancs et un bulletin nul.** Je rappelle les modalités de vote aux conseillers généraux : dans le bulletin, il ne doit y avoir qu'un oui, un non ou pas d'autre mot, ou pas de mot du tout, autrement les bulletins sont considérés nuls. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Ce n'est pas le cas.

Passons au point d :

- d) **Le Conseil général accepte-t-il : d'accepter l'octroi d'un DSDP d'une durée de 75 ans sur les parcelles du secteur 1 en zone d'intérêt général (3979, 5841, 5857, 5862, 5872, 5873, 6267, 8121, 8316, 9104) d'une surface de 30'068 m² à la société « Condémines Com SA » pour un forfait annuel de CHF 55'000.-, conformément à l'article 4 alinéa 2 g RCO ?**

Des prises de parole sont-elles souhaitées ? Ce n'est pas le cas.

Nous passons au point e :

- e) **Le Conseil général accepte-t-il : d'accepter l'octroi d'une subvention d'exploitation annuelle de la Valais Arena, pour un montant de CHF 1'500'000.– par année, soit CHF 30'000'000.– sur 20 ans, conformément à l'article 4 alinéa 2 g RCO, à renouveler pour la durée du droit de superficie ?**

Des prises de parole sont-elles demandées ? Ce n'est pas le cas.

Nous poursuivons au point f :

- f) **Le Conseil général accepte-t-il : de prendre acte que les éléments urbanistiques seront soumis à la révision du PAZ/RCCZ (article 17 alinéa 1 lettre l de la LCo) ?**

Des prises de parole sont-elles souhaitées ? Ce n'est pas le cas.

Nous passons au point g :

- g) **Le Conseil général accepte-t-il : d'accepter le principe de la conclusion d'une nouvelle dépense à caractère non obligatoire (cf lettres a et d) relevant de sa compétence, conformément à l'article 17 alinéa 1 lettre c de la LCo ?**

Des prises de parole sont-elles demandées ? Ce n'est pas le cas.

Nous passons au point h :

- h) **Le Conseil général accepte-t-il : d'accepter l'octroi d'un éventuel emprunt nécessaire à cette réalisation, si celui-ci devait relever de ses compétences, conformément à l'article 17 alinéa 1 lettre e de la LCo ?**

Mme WASSMER, vous avez la parole.

Christelle WASSMER

Alors l'amendement qu'on proposerait serait une modification du point h ; le texte que nous proposons c'est que le Conseil général, on lui propose « *d'accepter l'octroi d'un éventuel emprunt nécessaire à cette réalisation, si celui-ci devait relever de ses compétences, conformément à l'article 17 alinéa 1 lettre e de la LCo* ». Et d'ajouter « *Si les crédits d'investissement supplémentaires dépassent de 10 % la dépense prévue à la rubrique budgétée, le Conseil général doit être consulté, conformément à l'article 22 alinéa 3 RCG* ».

Mesdames et Messieurs, nous tenons à ce que les conditions du contrat entre la Ville et les investisseurs privés soient explicitées afin d'éviter qu'une zone d'ombre de son règlement puisse déboucher sur un dépassement incontrôlable du budget alloué au projet Condémines 20-30. De plus, il apparaît nécessaire de formuler un pourcentage maximum afin d'éviter d'éventuelles procédures de recours qui pourraient retarder le processus de réalisation du projet, conformément au règlement du Conseil général, article 22 alinéa 3 RG. Enfin, une telle modification protège le projet de tout recours en raison de sa formulation initiale.

Daria MOULIN

Merci Mme WASSMER. Un amendement est proposé par le groupe des Verts. Monsieur le Président, je vous laisse la parole.

Pierre BERTHOD

Merci Madame la Présidente. Concernant cette proposition d'amendement, qui est une délimitation d'un montant maximum en cas d'emprunt, vous dire la chose suivante, c'est que ce point h, en fait, fait référence à la conclusion de l'emprunt auprès d'instituts financiers et que ce point est utile - et même nécessaire - aux instituts qui prêtent de l'argent à la Ville. Ceci étant, votre proposition d'amendement mélange deux notions différentes. L'emprunt financier d'un côté, dont le montant dépend de la trésorerie et des liquidités au moment de la nécessité du décaissement et, d'autre part, la notion de crédit d'investissement qui a été formulée dans le point e qui vient de passer il y a quelques minutes. Sur cette deuxième notion, dans votre amendement, vous désirez ajouter des précisions qui, *de facto*, relèvent de la loi. Et je puis vous assurer, s'il le

faut, qu'il n'est aucunement dans notre idée de ne pas respecter les bases légales qui régissent notre fonctionnement. Pour rappel, le montant maximum des fonds publics s'élève à 30 millions, le solde étant à charge de la partie privée. Ainsi, effectivement et indépendamment de votre amendement, une hypothétique augmentation de la participation communale serait de toute façon soumise à l'approbation du législatif. A nouveau, c'est la loi. C'est ainsi que nous avons agi par exemple pour Ecosia ou encore tout récemment, vous vous en souvenez tous, c'était en juin, pour le crédit complémentaire pour le pont de Beaulieu. Dès lors, l'exécutif considère cette proposition d'amendement comme superflue car étant une redite de la législation, loi sur les Communes et règlement communal d'organisation et vous propose, là aussi, le rejet de cet amendement.

Daria MOULIN

Merci Monsieur le Président. Pas de prise de parole ? Le plénum est invité à voter sur cet amendement. Mesdames et Messieurs les scrutateurs, veuillez vous approcher pour vous munir du matériel. Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, veuillez rester à vos places aussi longtemps que les bulletins ne seront pas remplis et récoltés dans l'urne. Et le bureau reste aussi en place tant que toutes les urnes ne sont pas arrivées à notre bureau. Veuillez répondre à la question suivante : êtes-vous pour l'acceptation de l'amendement proposé qui figure sur le tableau derrière moi ? Si vous êtes pour, notez oui. Si vous êtes contre, notez non. Si vous abstenez, laissez votre bulletin blanc. Je rappelle que c'est Mme BURCHER qui se charge des votes du bureau. Le bureau s'absente quelques instants pour comptabiliser les votes. **L'amendement est refusé par 47 voix contre, 6 voix pour et 4 votes blancs.** Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Mme WASSMER.

Christelle WASSMER

Nous aimerions ajouter un nouveau point, qui serait le point i ; le texte proposé ce serait que le Conseil général approuve... accepte « *l'édition d'un rapport annuel détaillé sur l'utilisation des crédits engagés, sur les résultats de l'évaluation provisoire des labels et standards de construction souhaités, de leur acquisition effective, sur les critères d'adjudication des travaux et toute autre information supplémentaire qu'il juge pertinente.* »

Mesdames et Messieurs, puisque la Ville s'engage dans un projet d'ampleur inédite, nous considérons comme cruciale une communication transparente et complète pour les citoyennes et citoyens, et cela tout au long de son développement. À ce stade préliminaire du projet, nous constatons des souhaits d'acquisition de label et l'utilisation de vocabulaire galvaudé comme écoquartier, durable ou écologique. Cet amendement vise à répondre à l'incertitude quant à la manière dont les acteurs privés interprètent et définissent ces concepts. Nous pensons que l'établissement d'un rapport annuel, dont la forme peut être librement choisie par le Conseil communal, peut être bénéfique à toutes les parties du projet. Il peut s'agir d'une mise à disposition sur le site web de la Ville, un communiqué officiel ou une réunion publique. Dans cette perspective, nous demandons la mise en place d'une stratégie de communication claire à toutes les étapes de précisions et de réalisation du projet.

Daria MOULIN

Merci Mme WASSMER. La proposition d'un point i est proposée par le groupe des Verts. Monsieur le Président, je vous laisse la parole.

Pierre BERTHOD

Merci Madame la Présidente. Donc cette proposition concerne des notions de transparence et de communication. Ce que j'aimerais vous dire, c'est que le Conseil général sera bien évidemment informé régulièrement sur l'utilisation, soit des crédits d'engagement, soit sur les résultats de l'avancée des travaux, sur les standards de construction souhaités, puis sur toute information supplémentaire qui serait pertinente. Vous le savez, depuis le début, on a agi de manière transparente et complète. Preuve en est, j'ai entendu, le total des 680 pages de documents à votre attention. Il ne faut pas confondre la communication ou les éléments fournis par le secteur privé, qui font leur travail, de celui fait par la Ville. Et si je regarde, il y a une Maison du projet qui a été ouverte, ça c'est une chose, mais on a fait des séances d'information à l'attention du Conseil général, bien évidemment des conférences de presse, et puis à nouveau, tout un travail qui a été *in extenso* fourni et transmis à votre intention pour que vous puissiez prendre la décision de ce soir en toute connaissance de cause. Parce qu'en fait c'est clair qu'un projet comme celui-ci, et peut-être plus que d'autres, il nécessite de notre part l'approbation et la compréhension du plus

grand nombre. Donc c'est un intérêt qui est partagé. Et la proposition de la création d'une commission du législatif que j'ai émise plus tôt, c'est un élément qui va dans ce sens. Et donc c'est dans l'intérêt de toutes les parties que d'obtenir des jalons d'informations qui soient réguliers. Maintenant, votre proposition, qui est celle de la formulation ou de la rédaction d'un rapport annuel, on s'interroge sur le fait que cette mention... doit-elle véritablement être votée par le Conseil général ? Et est-ce que la forme d'un rapport annuel n'est pas une forme trop figée ? Alors, je vous entends, Mme WASSMER, et vous avez raison, c'est que vous nous laissez, et je vous en remercie, la liberté de déterminer sur quelle forme il s'agit. Mais derrière cet amendement, il semble qu'en tout cas une partie des gens ont l'impression que nous ne soyons pas transparents. J'aimerais vous rassurer là-dessus, parce que je viens de le dire, si on n'est pas transparent, si on n'informe pas, si on ne communique pas, de longue haleine et sur la durée, pour un projet comme celui-ci, il ne marchera pas. Donc voilà, sur ce, je laisse le législatif souverain en la matière, mais je vous dirais que l'exécutif ne pense pas qu'il y ait une véritable et réelle plus-value à cette proposition d'amendement qui - et je termine là-dessus - tout de même et sur le fond, je vous assure, et véritablement, de la transparence, de la communication, mais même plus que de la communication, de l'information que l'on doit donner à notre population, respectivement à notre législatif communal. Merci.

Daria MOULIN

Merci, Monsieur le Président. Le plénum est appelé à voter sur cette proposition de rajout d'un point i. Mesdames et Messieurs les scrutateurs, veuillez distribuer les bulletins. Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, veuillez rester à vos places aussi longtemps que les bulletins ne seront pas remplis et récoltés dans l'urne. Veuillez répondre à la question suivante : êtes-vous pour l'acceptation de l'ajout d'un point i proposé par le groupe des Verts ? Si vous êtes pour, notez oui. Si vous êtes contre, notez non. Si vous abstenez, laissez le bulletin blanc. Le bureau s'absente quelques instants pour comptabiliser les votes. Nous pouvons vous annoncer le résultat. **La proposition est refusée par 43 voix contre, 11 voix pour et 3 votes blancs.** Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Mme WASSMER.

Christelle WASSMER

Alors pour cet amendement-là, on propose un nouvel ajout, qui serait un point j. Nous proposons que le Conseil général accepte « *d'intégrer des infrastructures publiques adaptées aux besoins du futur quartier ainsi que des aménagements extérieurs qualitatifs et perméables adaptés pour lutter contre les îlots de chaleur et favoriser l'infiltration des eaux.* »

Je vous ai déjà salués beaucoup de fois... donc on souhaiterait par amendement apporter un point d'attention tout particulier sur l'intégration d'infrastructures publiques au sein même du quartier. Parce que nous le savons, plus de population amène plus de besoins en infrastructures essentielles au bien-être des individus. Bien que le projet s'articule autour d'un complexe sportif que nous saluons, il est regrettable de ne pas y voir la présence de structures éducatives et sociales plus intégrées, ainsi qu'une planification plus poussée de réseaux de transports. Par ailleurs, une forte densité de population va avec la création d'aménagements extérieurs de qualité si l'on en croit la fiche C.2 du plan directeur cantonal. Dérèglement climatique et effondrement de la biodiversité obligent, nous sommes de moins en moins à l'abri d'événements climatiques extrêmes, comme des inondations et de fortes chaleurs, amenées à se répéter. C'est pourquoi nous demandons que ces points soient impérativement intégrés au projet pour prendre en compte ces risques sous-estimés jusqu'ici. Il est important de rendre la ville davantage fraîche, perméable au possible en permettant une absorption des eaux alluvionnaires et pluviales.

Daria MOULIN

Merci Mme WASSMER. Le groupe des Verts fait la proposition de l'ajout d'un point j. Monsieur le Président, je vous laisse la parole.

Pierre BERTHOD

Merci Madame la Présidente. Alors sur cet amendement, écoutez, ce que j'aimerais vous dire c'est que, en fait, c'est tout notre travail qui a été guidé par les éléments que vous citez dans votre argumentation. Et notre travail, c'est-à-dire tant des groupes de travail que des Copil techniques, internes, externes, que la vision de l'exécutif du politique... Vous qui êtes membre du législatif communal, vous savez qu'on voue une attention particulière aux infrastructures publiques, bien évidemment au bien-être et au bien-vivre de notre population. Et on se soucie, tout comme vous, en fait, de prévoir la ville demain dans le respect et dans l'application des principes du

développement durable qui font partie de nos objectifs généraux et de nos objectifs politiques. Si je prends le dossier qui nous intéresse ce soir, c'était pour ça aussi qu'on a maintenu en propriété publique le bâtiment qui est actuellement utilisé par l'édhéa afin d'y voir peut-être une infrastructure scolaire qui s'y est développée. C'est pour ça que la *Passeggiata* - ce grand espace central et public qui traverse de nord au sud le quartier futur - est imaginée. C'est pour ça que la place du théâtre et le Théâtre Les Halles vont trouver une nouvelle urbanité. C'est pour ça aussi que ce n'est pas un projet qui n'est que du pur immobilier. C'est pour ça qu'il y a des infrastructures de sport avec une patinoire. Donc en fait, notre impression, c'est que d'une part votre amendement va entièrement dans le sens de nos objectifs. Et puis, en fait tout bêtement, on laisse le soin au législatif de se déterminer s'il apporte une réelle plus-value et une pertinence pour la suite du projet. Voilà, Mme WASSMER. Mais je vous rassure, c'est que tout ce que vous précisez là, avec votre groupe, c'est vraiment des éléments... soit il y a eu malcompréhension, parce que c'est vraiment tout ce qu'on a essayé d'amener dans le développement de ce projet d'écoquartier et de patinoire. Et je puis vous assurer de cette volonté partagée de l'exécutif, de l'administration, mais aussi de nos partenaires privés que de trouver les justes équilibres sur ces thématiques tout précisément.

Daria MOULIN

Merci Monsieur le Président. Le plénum est appelé à voter sur l'ajout d'un point j. Mesdames et Messieurs les scrutateurs, vous connaissez la suite. Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers, veuillez rester à vos places aussi longtemps que les bulletins ne seront pas remplis et récoltés dans l'urne. Veuillez répondre à la question suivante : êtes-vous pour l'acceptation de l'ajout d'un point j. Si vous êtes pour, notez oui. Si vous êtes contre, notez non. Si vous abstenez, laissez le bulletin blanc. Les membres du bureau s'absentent quelques instants pour comptabiliser les votes. **L'ajout d'un point j est refusé par 46 voix contre, 11 voix pour et pas de vote blanc.** Mesdames, Messieurs les scrutateurs, un paquet de feuilles blanches est resté dans une des urnes. Veuillez à retirer les feuilles qui n'ont pas été distribuées. Il doit y avoir dans l'urne uniquement les votes. Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

f. Discussion générale

Daria MOULIN

Ce n'est pas le cas, nous allons donc passer au point f, discussion générale. Point 3 f de l'ordre du jour. Que les conseillères et conseillers qui désirent prendre la parole demandent la main levée, ça a déjà été fait, je pense que personne... ou bien, si M. ZUBER.

Jérémie ZUBER

Madame la Présidente, chers collègues, en préambule, je souhaite relever la qualité des documents qui nous ont été fournis par la Municipalité et par les initiateurs du projet. Ces éléments nous ont permis d'étudier le dossier dans ses moindres détails, et de réaliser notre mandat méticuleusement. L'initiative d'avoir mis en place une Maison du projet, ouverte à toute la population, est également à saluer. La transparence envers les citoyens et ses représentants est une valeur essentielle. Laissez-moi aussi, chers collègues, vous féliciter pour l'immense travail réalisé aussi bien en commission qu'en groupe. Nous n'avons pas compté nos heures passées à analyser les plans techniques, les études des bureaux spécialisés et les multiples annexes. Preuve, s'il en fallait une, de l'importance de ce projet pour notre commune et notre région. Nous avons su garder le cap malgré les pressions venant de toute part et rester factuels sur la mission qui nous a été donnée. Les rapports de nos commissions sont unanimes : ce projet est ambitieux, mais cohérent et supportable pour nos finances. De plus, il va enfin régler le problème de la patinoire après plusieurs dizaines d'années d'attente, il va transformer une friche industrielle en un écoquartier dynamique, il va créer de l'emploi et de nouveaux revenus fiscaux pour notre Ville. Finalement, il va permettre au club de hockey de toute une région, le HC Sierre, d'atteindre ses objectifs ; il va offrir également des perspectives réjouissantes et ambitieuses pour notre jeunesse, le sport et la culture. Madame la Présidente, chers collègues, les planètes sont alignées pour que ce projet, d'importance cantonale, redonne vie à notre Cité du Soleil. Nous ne devons pas laisser passer cette chance incroyable, qui ne se représentera probablement plus jamais. La ville de Brigue, et ses 13'600 habitants, a fait le pas en 2012 pour un budget de 19 millions. La ville de Viège, et ses 8'300 habitants, a aussi fait le pas en 2016 pour un budget de 35,5 millions. Ces deux Communes ont actuellement des situations financières saines, et viennent d'ailleurs

d'annoncer les budgets 2025 qui sont réjouissants. Sierre aussi peut faire le pas pour un investissement de 30 millions. A nous maintenant de prendre nos responsabilités, et d'entrer dans l'Histoire de notre région. Nous avons été élus démocratiquement par nos concitoyens. En nous élisant, ils nous font l'immense honneur de nous déléguer leur confiance pour les représenter. Ils nous font confiance chaque année lorsque nous votons les budgets et acceptons les comptes de notre Commune. Je suis certain qu'ils nous accordent également leur confiance pour ce magnifique projet. Ne les décevons pas, ne perdons pas plus de temps, agissons ! Le futur, c'est l'avenir et l'avenir il est devant nous. Merci de votre attention.

Daria MOULIN

Merci M. ZUBER. D'autres prises de paroles sont-elles requises ? Ça n'est pas le... oui M. MELLY.

Blaise MELLY

Après tous ces amendements, nous arrivons au moment crucial. Ce soir, nous devons prendre une décision qui impactera l'avenir de notre commune pour des décennies. Ce n'est pas un vote ordinaire, c'est un choix stratégique pour Sierre. En l'absence de plan B réaliste, refuser ce projet signifierait la fin des sports de glace à Sierre. Mais ce serait aussi le début d'un cercle vicieux de négativité. Nous ne devons pas opposer le sport à la culture ou les Condémines au centre-ville. Lorsqu'un projet amène du dynamisme, tout le monde en profite. Le groupe UDC a été convaincu par le projet présenté. C'est un projet moderne, mais dont les racines sont profondément ancrées dans les traditions sierroises. C'est un projet ambitieux, mais raisonnable. C'est un projet qui va amener du dynamisme dans notre région. Nous voulons une ville vivante, pas une cité-dortoir. Pour la jeunesse, pour l'avenir, pour notre ambition collective, nous devons dire oui. Merci.

Daria MOULIN

Merci M. MELLY. D'autres prises de parole ? Ça n'est pas le cas, Monsieur le Président, je vous cède la parole. Non, pas nécessaire.

g. Votation finale

Daria MOULIN

Nous allons donc passer au point 4 de l'ordre du jour, votation sur le projet de Valais Arena et écoquartier VIVA. Par le message du Conseil municipal au Conseil général du 3 septembre 2024, le Conseil général est appelé à voter sur les points suivants :

- a. Le Conseil général accepte-t-il : d'autoriser le Conseil municipal à poursuivre les travaux nécessaires à la planification puis à la réalisation du projet tel que présenté ?
- b. Le Conseil général accepte-t-il : d'accepter le crédit d'engagement de CHF 30'000'000.– à titre de participation communale pour la réalisation du projet de Valais Arena, conformément à l'article 4 alinéa 2 g du règlement communal d'organisation, la Ville garantissant à ce stade l'entier du financement public, en attendant les déterminations définitives des Communes du district et du Canton en vertu de la loi cantonale sur le sport ?
- c. Le Conseil général accepte-t-il : d'accepter la vente, hors voirie et espaces publics, des parcelles du secteur 2 (5475, 5524, 5539, 8321) d'une surface de 16'960 m² pour le montant de CHF 800.–/m², et la parcelle du secteur 3 (9137) d'une surface de 5'888 m² pour un montant de CHF 950.–/m² à la société « Condémines Investissements SA » conformément à l'article 4 alinéa 2 g RCO ?
- d. Le Conseil général accepte-t-il : d'accepter l'octroi d'un DSDP d'une durée de 75 ans sur les parcelles du secteur 1 en zone d'intérêt général (3979, 5841, 5857, 5862, 5872, 5873, 6267, 8121, 8316, 9104) d'une surface de 30'068 m² à la société « Condémines Com SA » pour un forfait annuel de CHF 55'000.–, conformément à l'article 4 alinéa 2 g RCO ?
- e. Le Conseil général accepte-t-il : d'accepter l'octroi d'une subvention d'exploitation annuelle de la Valais Arena, pour un montant de CHF 1'500'000.– par année, soit CHF 30'000'000.– sur 20 ans, conformément à l'article 4 alinéa 2 g RCO, à renouveler pour la durée du droit de superficie ?
- f. Le Conseil général accepte-t-il : de prendre acte que les éléments urbanistiques seront soumis à la révision du PAZ-RCCZ (article 17 alinéa 1 lettre I de la LCo) ?

- g. Le Conseil général accepte-t-il : d'accepter le principe de la conclusion d'une nouvelle dépense à caractère non obligatoire (cf lettres a et d) relevant de sa compétence, conformément à l'article 17 al 1 lettre c de la LCo ?
- h. Le Conseil général accepte-t-il : d'accepter l'octroi d'un éventuel emprunt nécessaire à cette réalisation, si celui-ci devait relever de ses compétences, conformément à l'article 17 al 1 lettre e de la LCo.

Y a-t-il des demandes de parole avant le vote ? Monsieur le Président, non plus. Nous allons donc passer au vote. Donc Messieurs Dames les scrutateurs, tenez-vous prêts à récolter, à distribuer les bulletins. Retirez les bulletins vides... les bulletins restants. Ramassez ensuite les votes et vous les amenez au bureau. Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères, veuillez rester à vos places aussi longtemps que les bulletins ne seront pas remplis et récoltés dans l'urne. Veuillez répondre à la question suivante : êtes-vous pour l'acceptation du projet de Valais Arena et d'écoquartier VIVA tel que présenté selon la demande du Conseil municipal ? Si vous votez oui, notez oui. Si vous êtes contre, votez non. Et si vous abstenez, laissez le bulletin blanc. Le bureau s'absente quelques instants pour comptabiliser les votes. Nous pouvons annoncer le résultat. **Le projet de Valais Arena et d'écoquartier VIVA est accepté par 49 voix pour, 7 voix contre et 1 vote blanc.** Je cède la parole à la Municipalité, M. BERTHOD.

Pierre BERTHOD

Voilà. Merci, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, j'aimerais vous remercier pour la bonne tenue du débat de ce soir, mais j'aimerais vous remercier aussi pour le vote et finalement la confiance que vous nous accordez. On en est reconnaissants et on sait aussi toutes les espérances, tous les espoirs qui découlent de ce projet. Donc vous pouvez aussi compter, je l'ai déjà dit, mais sur nous pour travailler comme on l'a fait avec honnêteté, avec humilité et avec franchise et rigueur pour que ce projet puisse aller de l'avant. Ce soir c'est un jalon important dans ce projet, c'est un jalon important aussi pour le futur de notre ville qui est franchi. Mais il reste encore de nombreux jalons à franchir et on va aller de l'avant ensemble et avec notre travail en commun, exécutif, législatif, partie privée, partie publique, nous sommes convaincus que nous offrons une vision de développement pour notre ville, un pôle d'attractivité fort pour notre région, et des perspectives autant sportives qu'économiques, sociales, qui sont indéniables. Alors, le chemin est encore long, mais je peux vous assurer à nouveau que le Conseil communal, avec l'administration, continuera à travailler avec exigence pour que ce projet se concrétise. Mesdames et Messieurs, merci pour votre confiance. Bonne suite de soirée. Merci, Madame la Présidente. (*Applaudissements*).

Daria MOULIN

Merci Monsieur le Président. La séance n'est pas terminée (*elle fait retentir la cloche*), s'il vous plaît, la séance n'est pas terminée.

4. DIVERS

Daria MOULIN

Nous passons maintenant au point 4 à l'ordre du jour, les divers. Quelqu'un souhaiterait-il prendre la parole. Mme WASSMER ?

Christelle WASSMER

Il faut aller jusqu'au bout. Madame la Présidente du Conseil général, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, chers et chers collègues, Nous sommes tous réunis ici pour discuter d'un projet qui marquera durablement l'avenir de notre ville. Ce projet ambitieux et structurant suscite, nous l'avons compris, de nombreuses interrogations et de légitimes préoccupations au sein de la population sierroise. La nouvelle patinoire, son complexe sportif et de divertissement, ainsi que le quartier VIVA vont redessiner le paysage urbain de la ville et auront un impact absolument inédit sur nos finances publiques. Un tel engagement, plus téméraire qu'audacieux au regard des enjeux grandissants amenés par le changement climatique, ne mérite-t-il pas une validation de nos concitoyennes et nos concitoyens ? C'est précisément pour cette raison que je vous sollicite sur la tenue d'un référendum facultatif, conformément à l'article 32 alinéa 2 de notre règlement, et ceci sur l'ensemble des objets validés précédemment. Dans une démocratie de proximité, notre responsabilité est certes de porter la voix de nos représentés, mais aussi de les consulter sur des sujets de grande importance, dont

nous saisissons toute la portée ce soir par la présence d'un public particulièrement nombreux. Comprenez que je ne m'inscris pas... que nous ne nous inscrivons pas ici en tant que censeurs farouches, nous reconnaissons pleinement, tout comme vous, le travail de la Municipalité et des parties privées pour parvenir à un tel projet. Nous reconnaissons les heures dévouées de nos collègues qui ont minutieusement consulté, épluché les dossiers annexes et autres plans avec lesquels il n'est pas toujours aisé de travailler, pour nous fournir des rapports destinés à renforcer la légitimité de nos décisions et éviter au possible toute improvisation grâce à leurs recommandations éclairées. Cependant, nous plaignons pour un avancement réfléchi et largement plébiscité par la population. Gardons en tête que la tenue d'un référendum ne signifie jamais d'emblée le rejet dont il fait l'objet, mais plutôt une invitation à mieux l'évaluer et davantage le publiciser, le défendre et, si nécessaire, l'améliorer grâce à une consultation plus large. En acceptant notre demande, nous offrons à nos citoyennes et citoyens la possibilité d'exprimer leurs avis sur l'avenir de notre ville. Ce geste démocratique est une preuve de confiance envers notre population et l'opportunité de s'engager ensemble, ou pas, dans la voie qui nous est aujourd'hui proposée. Je vous remercie pour votre attention. Et souhaite que, toujours libérée de nos craintes et pressions respectives, grâce au scrutin secret, vous puissiez pleinement exprimer votre choix en toute sérénité.

Daria MOULIN

Merci Mme WASSMER. M. Joël REY souhaite prendre la parole.

Joël REY

Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues, 36,2 %, tel était le pourcentage de votants lors des dernières élections au Conseil général en novembre dernier. Ce désamour du citoyen pour la politique doit nous faire réfléchir, nous les élus. Pourquoi moins de quatre personnes sur dix n'exercent-elles pas leur droit démocratique ? Ceci est un vaste et large débat, qui mériterait réflexion afin d'endiguer cette lente érosion qui ternit l'image de notre démocratie. Mais nous estimons que le premier axe sur lequel nous, élus, devons être transparents, c'est de prendre les responsabilités qui nous ont été confiées par les citoyennes et les citoyens. Sans cela, notre crédibilité en pâtirait si dès qu'un sujet relève d'une plus grande importance, nous renverrions la balle au peuple. Nous avons été élus pour prendre des décisions et les assumer. Si les citoyens estiment que nos avis sont en contradiction avec les leurs, ils peuvent nous le faire savoir chaque quatre ans au travers d'élections. L'instauration en 1989 d'un Conseil général à Sierre voulait que les élus soient l'émanation de la population car avec une ville de cette taille, l'assemblée primaire devenait inconciliable avec toutes les prérogatives légales et techniques qu'engendre le pouvoir législatif. C'est pour cela que nous, conseillers généraux, avons été élus, afin de rendre plus professionnel l'aspect législatif d'une Ville. Les citoyens nous ont accordé leur confiance, à nous de nous en montrer dignes en prenant nos responsabilités et en assumant nos décisions. Le groupe Le Centre, dans une volonté d'assumer le mandat qui nous a été confié, s'oppose à l'unanimité à la tenue d'un référendum décidé par notre grémium.

Daria MOULIN

Merci M. REY. D'autres prises de parole sont-elles souhaitées ? Mme CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL

Sommes-nous seuls à décider du futur de notre ville pour avoir cogité plus longuement sur le sujet, ou pour simplement avoir « été élus pour » ? La population sierroise, reste pleinement concernée par le développement de sa ville. Toutefois, bon nombre parmi nous ce soir considèrent avoir l'entière confiance de nos concitoyens et électeurs, rassurés du bon sens mis dans nos votes, confiants dans les choix de nos dirigeants, ce qui n'est pas forcément erroné. A une très grande et large majorité notre groupe n'entend dès lors nullement activer, ni soutenir un référendum, des décisions ayant été prises ce soir, en toute confiance sur la base d'une documentation riche, minutieusement analysée, tant par nos commissions que nous-mêmes mais aussi au regard des explications apportées par nos autorités et les promoteurs, lesquels ont mis toute l'énergie nécessaire pour nous présenter un projet rassembleur, fouillé, transparent, dynamique, abouti, parfaitement réalisable, juste à concrétiser avec un peu, beaucoup, de patience.

Je suis obligée de faire un petit stop (*elle enlève sa jaquette rouge pour marquer la transition entre l'avis de son groupe et celui qu'elle émet ensuite*), c'était l'avis de mon groupe et je me permets

de continuer – je ne veux pas redescendre – je suis à nouveau un petit peu porte-parole, aussi, de certaines autres personnes qui font partie de mon groupe également et d'autres... Comprise, cette position se doit d'être respectée. Or, plusieurs parmi nous, d'appartenance politique diverses - et là je parle en mon nom personnel - estiment cependant nécessaire de solliciter le référendum. Des précisions restent évidemment de mise pour, peut-être aussi, expliquer le sens de cette démarche, à nos yeux essentielle et démocratique. Rarement, pas du tout, du moins ces dernières législatures, nous en avons appelé à un vote populaire. Cette option, liée à nos attributions est prévue dans le règlement, ayant pour fonction d'être sollicitée, au besoin, sans être signe d'une quelconque défiance. Nos votes portent habituellement sur des objets liés à la simple bonne marche de notre cité, comme accepter les comptes et budgets, les crédits pour rénover et construire des infrastructures à utilité communale, comme le centre scolaire de Borzuat, le pont Beaulieu plus récemment... Ce soir, nous avons confirmé le travail conséquent et les choix de notre Municipalité en faveur d'un projet de quartier novateur pour Sierre, comportant bien à la clé la construction, pour besoin avéré, d'une patinoire - ou plutôt deux - destinées aussi à quelques clubs sportifs sierois que nous soutenons, aux écoles, au public et pour qui nous assumerons en sus des 30 millions de subvention, une participation à l'entretien, pour un montant annuel fixe sur au moins 20 ans, de 1.5 million sans sourciller. Cependant, Valais Arena a également pour mission principale d'être le moteur, *booster* et l'écrin du HC Sierre. En soi, un bâtiment privé, érigé sur un terrain communal, présentant un aspect communal, certes, mais dont l'affectation réelle ira bien au-delà d'une simple patinoire municipale puisque gérée par des sociétés privées à des fins commerciales, tout comme Mountain District, Atmo Games affectés à des attrayantes activités sportives et ludiques. Tout comme ses deux immeubles voisins, les dimensions annoncées pour le complexe Valais Arena sont considérées comme relativement imposantes, bien plus volumineuse que notre cher centre commercial Manor et que les immeubles déjà présents dans le quartier. Il y a lieu de rappeler qu'outre la construction d'une patinoire à grande capacité - installation en soi coûteuse et fort peu rentable - le projet discuté organise, planifie aussi le développement tout légitime d'un nouveau quartier, d'ailleurs prévu dans le projet Condémines 20/30 en 2018, jugé plus raisonnable et à taille plus humaine. A cette occasion déjà, les ateliers participatifs avaient permis aux citoyens concernés de s'exprimer. Dans cette perspective, et en sus de l'achat des terrains voisins à des tiers, les promoteurs rachètent à la Ville une jolie surface de terrains, du patrimoine, à prix prédéfini dans le cadre d'un projet commun fait de concessions, où chacun resterait gagnant, même si pour certains, le prix de vente reste discutable pour des arguments liés notamment à la densité obtenue. Ce quartier pourrait bien avoir une certaine uniformité puisqu'acquis actuellement par un groupe de promoteurs et se développera certes par étapes, sur plusieurs années pour arriver à environ 600 logements répartis dans des immeubles qui, sans forcément être démesurés, mais de dimensions tout autres que ceux auxquelles nous sommes habitués sur Sierre, pouvant néanmoins comprendre qu'ils seront un peu plus grands que leurs voisins notamment ceux des Platanes. Les critères écologiques évoqués, la question de la mixité et les infrastructures envisagées ne sont, à ce stade, pas forcément bien définis et sont donc peut-être sujets à appréhension. Par ailleurs, les démarches administratives afin d'intégrer légitimement et dans une zone appropriée les terrains concernés par ces ventes, tout comme les bâtiments de la Valais Arena pourraient ne pas être sans conséquence. Ce projet s'inscrit dans le contexte très particulier, façonnant notre ville, l'embarquant vers d'autres perspectives et la population doit y adhérer, pleinement concernée notamment par l'aspect et l'affectation qui est envisagée pour ce quartier. Cela étant, vu l'ampleur du projet, à implications financières, administratives et juridiques importantes même si faisant partie intégrante de tout projet d'envergure et que l'envie et la nécessité d'avoir enfin une patinoire digne de ce nom prédomine, lui donner la légitimité démocratique qu'il mérite pour asseoir nos votes doit être réfléchi posément, sans renier la confiance en nos autorités et leurs engagements sans faille pour apporter le meilleur à notre ville, le dynamisme tant recherché. Les investisseurs nous font aussi l'honneur d'avoir choisi Sierre, c'est effectivement un soutien précieux. Rompus aux affaires, ils savent néanmoins que l'adhésion de la population à un projet tel que celui-ci reste aussi un atout majeur. Aussi, même si ce choix dérange, inquiète, il nous incombe aussi choisir en accordant à nos concitoyens la possibilité de se prononcer démocratiquement au vu des enjeux ou sinon de les laisser personnellement solliciter ce référendum de manière moins simple, à savoir récolter un petit millier de signatures en 60 jours seulement. C'est notre point de vue, une démarche faisant également partie de nos attributions, notre job. Merci de votre attention.

Daria MOULIN

Merci Mme CLAUSEN METRAL. D'autres prises de parole sont-elles demandées ? Ce n'est pas le cas. Monsieur le Président, souhaitez-vous vous exprimer ? Ce n'est pas le cas. Conformément à l'article 70 alinéa 1 et 2 LCO ainsi que l'article 33 alinéa 2 bis du RCG, deux cinquièmes du Conseil général peuvent demander que les affaires sujettes à référendum soient soumises à la votation populaire dans les formes prévues par la législation régissant les élections et les votations. La décision du Conseil général demandant le vote du peuple sur un acte soumis au référendum facultatif doit être prise au plus tard à la fin de la séance au cours de laquelle cet acte a été adopté. La demande d'un seul conseiller se prononçant sur cette question suffit. Nous allons désormais passer au dernier vote de la soirée. Les scrutateurs et scrutatrices se tiennent prêts. Oui, à bulletin secret. Mesdames et Messieurs les Conseillers, veuillez rester à vos places aussi longtemps que les bulletins ne seront pas remplis et récoltés dans l'urne. Veuillez répondre à la question suivante : êtes-vous pour l'acceptation d'un référendum ? Si vous êtes pour, notez oui. Si vous êtes contre, notez non. Si vous abstenez, laissez votre bulletin blanc. Le bureau s'absente un instant pour comptabiliser les votes. Nous allons vous communiquer le résultat du vote. **Le référendum est refusé par 47 voix contre, 8 voix pour et 2 votes blancs.** (*Forts applaudissements*). Je déclare cette séance levée. Vous êtes invités à un apéritif offert par la Ville de Sierre. Je vous souhaite une excellente soirée.

Fin de la séance : 20h45.

Conseil général de Sierre

La présidente :

Daria MOULIN



La secrétaire :

Sabine REY



Abréviations :

PLR	:	parti libéral-radical
PS/CG-PCS	:	parti socialiste/centre-gauche – parti chrétien social
UDC	:	union démocratique du centre
Cogest	:	commission de gestion
CEU	:	commission de l'édilité et de l'urbanisme
CDD	:	commission du développement durable
DSDP	:	droit de superficie distinct et permanent
IBUS	:	indice brut d'utilisation du sol
LCo	:	loi sur les Communes
PAZ	:	plan d'affectation des zones
RCCZ	:	règlement communal de construction et de zones
RCG	:	règlement du Conseil général